

352

DT1

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Sainte-
Sophie

**BUREAU D'AUDIENCES PUBL
SUR L'ENVIRONNEMEN**

6212-03-122

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 janvier 2020 à 19h30

Les Salles Laviolette à Saint-Jérôme

685 Rue Laviolette,

Saint-Jérôme, QC

Manuel Garand, s.o.

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 JANVIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS.....	10
PRÉSENTATION DE L'INITATEUR DU PROJET, WASTE MANAGEMENT	17
 PAUSE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. KAREL MÉNARD.....	30
M. BENOIT LAROCQUE.....	34
M. NORMAND L. BEAUDET.....	37
Mme FRANCINE CHARETTE.....	46
M. JACQUES BOUCHARD.....	52
M. MARC-OLIVIER NEVEU.....	64
M. SAMUEL MIRON.....	75
M. GUY CORBEIL.....	80
M. KAREL MÉNARD.....	85
 MOT DE LA FIN	 93

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JANVIER 2020 À 13 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

5 LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Si vous voulez prendre place, nous allons commencer.

10 Donc mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

15 Je me présente, Michel Germain, je suis membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette. À ce titre, j'anime les séances, je pose aussi des questions, de même que mon collègue, monsieur Georges Lanmafankpotin.

20 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN:

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

25 Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communications de la Commission à l'arrière de la salle.

30 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 29 novembre dernier, cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourque.

35 « En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite », et c'est signé, Benoît Charette.

40 Je désire préciser qu'une commission d'enquête doit s'en tenir à l'objet de son mandat, et que ni elle, ni le BAPE ne peuvent en élargir la portée. Ainsi, le mandat d'enquête confié au BAPE porte sur l'agrandissement du LET de Sainte-Sophie, et non sur la gestion des matières résiduelles dans la grande région de Montréal.

5 Pour évaluer la justification du projet, la Commission pourra toutefois s'enquérir auprès des organismes responsables des prévisions à court et à long terme des quantités de matières résiduelles qui seront à enfouir, selon les plans de gestion des matières résiduelles des MRC et des villes ayant le même statut ou encore de la Communauté métropolitaine de Montréal.

10 Je vous rappelle également qu'une commission n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet. Par ailleurs, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

15 De plus, elle examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologique, social, et économique.

20 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche dans le développement durable dans leurs démarches d'analyse.

25 Par ailleurs l'article 6.5, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

30 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

35 En outre, on m'a signalé tout à l'heure que des feuillets étaient distribués dans la salle, et je vais demander votre collaboration pour éviter de faire cela. Bien entendu, ce qu'on m'a dit, c'est avant le début de l'audience, mais pour les autres séances, on va être vigilant et on vous demande votre collaboration à cet égard-là.

40 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit

d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas celle-ci. Respecter ces règles permet aussi un dialogue serein et constructif qui constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

5 Parallèlement aux travaux de la Commission, le projet fait l'objet d'une évaluation
environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des
ministres qui rendra une décision sur le projet. La Commission effectue l'examen public du projet de
manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

10 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation
environnementale, je vous invite à consulter le site Web du ministère de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques.

15 Le mandat de la Commission a débuté hier, le 13 janvier, et sera d'une durée maximale de
quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministère au plus tard le 12 mai 2020.

20 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de
procédure. Je présenterai la Commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur du projet et les
personnes-ressources invitées, puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur
requête. Toutes les demandes de consultation publique sont rendues publiques par le ministère de
l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques dans le registre des évaluations
environnementales, entre autres accessible par le site Web du BAPE.

25 Enfin, j'inviterais le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son
projet. Par la suite, une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur du projet,
c'est à ce moment-là qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui
désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront
appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

30 Je rappelle que l'audience publique est divisée en deux parties. L'objectif de la première
partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi
qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses
de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des
35 personnes-ressources.

40 Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la Commission a
identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la Commission. La
première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet, et d'enrichir nos
connaissances sur divers sujets pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée

pour la deuxième partie.

5 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont la liste se trouve à l'arrière de la salle, également dans le site Web du BAPE.

10 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous voulons l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 11 février prochain.

15 C'est dans cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « avis d'intention » disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE. Je vous demande, d'ailleurs, de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du site internet de la Commission, madame Rachel Sebareme, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de présenter un mémoire ou votre opinion verbale, cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard dix jours suivant la fin de la dernière

20 séance de la première partie, soit autour du 27 janvier.

25 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au moins quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 6 février à midi. Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale.

30 Je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces modifications permet à la Commission de ne pas tenir de deuxième partie si personne ne manifeste son intention d'être entendu. Selon nos règles, je cite la chose suivante :

35 « Lorsqu'une personne manifeste à la Commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le projet, la Commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique. En l'absence d'une telle demande, la Commission peut tenir la deuxième partie de l'audience si elle juge qu'il en est dans l'intérêt de l'enquête. »

40 Par ailleurs, après les séances de l'audience publique, c'est-à-dire les deux parties, la Commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux

personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics et deviendront accessibles par internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste encore une fois à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

5

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans le Centre de consultation régional, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et par le registre des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

10

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version électronique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

15

Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

20

Les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront toutefois pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et pour que la Commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la Commission, c'est-à-dire par l'entremise des mémoires que je décrivais tout à l'heure.

25

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances pour la première partie de l'audience publique.

30

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la Commission d'enquête, bien entendu. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, et celle des personnes-ressources qui est un peu plus loin, et la table du sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission, donc pour l'accueil. À ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet, et devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

35

Peut-être que je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous le rappelle, l'inscription pour les questions se fait à l'arrière, à l'accueil. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Habituellement, il est permis de poser deux questions, mais s'il y a beaucoup d'inscriptions ce soir, une seule question sera admise par intervention, sans sous-question, afin de permettre au maximum

40

de gens qui se seraient inscrits de pouvoir poser au moins une question ce soir. Donc ça va dépendre combien j'aurai d'inscriptions tout à l'heure.

5 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée, généralement pour avoir un complément de réponse.

10 Pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

15 Pour les questions, je vous demande d'éviter les préambules, les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue. Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question.

20 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions. Par exemple, si on ne peut pas passer tout le monde, lorsqu'on fait la prochaine séance, à ce moment-là, je conserve les gens qui sont inscrits, je les appelle, même s'ils sont absents dans l'après-midi, en début de soirée, le lendemain, par exemple, je vais vous appeler. Donc s'il y a un problème, on fait notre possible pour permettre aux gens de pouvoir poser leur question, donc on garde les gens qui n'ont pas pu la poser.

25 Les questions, comme j'ai dit tout à l'heure, qui nécessitent une recherche ou un développement doivent être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

30 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre public, en tout, ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision, bien entendu, sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois
35 considéré par la Commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant la diffusion publique du document pour réagir à la décision de la Commission.

40 Par ailleurs, le participant qui désire donner une information ou déposer un document mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de ces informations peut s'adresser à la

coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

5 Je vous souligne que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, telle que votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom puisque c'est anonyme. C'est pour faire des statistiques. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

10 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission.

Donc à ma gauche, complètement à ma gauche, Pierre Batellier. Ensuite, vous avez Karim Chami. Maintenant, Mandy Veillette et Marie-Pier Denis, donc qui sont tous analystes.

15 À l'arrière de la salle, vous avez Karine Lavoie et notre coordonnatrice, Rachel Sebareme. Monsieur Manuel Garand assure le travail de sténotypie, et nous avons aussi du personnel du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Moisan, qui est responsable de la logistique, et monsieur Michel Filteau, qui est technicien au son. Nous avons également du BAPE monsieur Raphaël Sioui, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

20 Je vais maintenant inviter le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe. On m'a dit que c'est monsieur Martin Dussault qui est le porte-parole officiel, c'est exact? Bonsoir monsieur Dussault, si vous voulez présenter votre équipe.

25 M. MARTIN DUSSAULT :

Alors bonsoir Monsieur le président, bonsoir mesdames et messieurs, donc j'aurai le plaisir dans le cadre de cette commission du BAPE d'être accompagné pour l'audience publique. Tout d'abord, à ma gauche complètement, monsieur Simon Mercier qui est le directeur général des lieux d'enfouissement technique chez Waste Management au Québec. Juste à côté de moi, monsieur Ghislain Lacombe, ingénieur et directeur général adjoint et responsable de l'ingénierie et de l'environnement chez Waste Management. Et également, nous accompagnera dans le cadre de cette audience le responsable et chargé de projet de l'étude d'impact et des études environnementales, monsieur Bernard Desjardins de la firme AECOM.

35 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Maintenant, nous avons différentes personnes-ressources des ministères — avez-vous d'autres personnes à présenter?

40 M. MARTIN DUSSAULT :

Au besoin, évidemment, les responsables qui ont travaillé sur les études d'impact et

environnementales pourront venir à l'avant répondre à des questions spécifiques.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Maintenant, du côté des ministères et organismes, nous avons de l'expertise sur place, donc nous avons des gens de la Communauté métropolitaine de Montréal, donc si vous voulez vous nommer.

M. RAYMOND BESHRO :

Oui, Raymond Beshro, conseiller en recherche avec la CMM.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, bienvenue. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

M. PATRICE SAVOIE :

Bonsoir Monsieur le président, Patrice Savoie, chargé de projet à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres au ministère de l'Environnement. Je suis accompagné ce soir de monsieur Claude Trudel de la Direction des matières résiduelles, m'accompagne aussi monsieur François Robert Nadeau, analyste dans la salle à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres.

Nous avons aussi dans la salle différents experts sur différents sujets, monsieur Martin Villeneuve, Direction des eaux usées au ministère de l'Environnement, monsieur Jean-François Brière de la Direction de la qualité de l'air et du climat, aussi du ministère de l'Environnement, madame Carole Lachapelle, Direction de la qualité des milieux aquatiques, et monsieur Vincent Thibodeau Chouinard de la Direction de l'expertise climatique, et monsieur Marc Guénette de la Direction régionale de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

Par ailleurs, demain, nous aurons en ligne téléphonique madame Marie Dussault de la Direction des matières résiduelles, madame Julia Sotousek de la Direction des politiques climatiques, ainsi que monsieur Julien Hotton de la Direction de la gestion de l'air.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, donc on m'a dit qu'il y a le porte-parole, monsieur Jean-Claude Dessau.

Dr JEAN-CLAUDE DESSAU :

Bonsoir, avec moi, deux personnes vont représenter le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous sommes tous les trois membres de la Direction régionale de santé publique des Laurentides. Moi, je suis médecin-conseil en santé environnementale à cette direction, et avec moi,

on a monsieur Stéphane Dupont, qui travaille...

LE PRÉSIDENT :

Restez le plus possible du côté du micro pour que les gens entendent bien.

5

Dr JEAN-CLAUDE DESSAU :

Donc avec moi aussi, monsieur Stéphane Dupont, qui travaille à la Direction de santé publique, et docteure Gabrielle Bureau, qui est aussi médecin spécialiste en santé publique à la Direction des Laurentides.

10

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Maintenant, du côté du ministère des Transports du Québec, j'ai le nom de François Godard. Bonsoir monsieur.

15

M. FRANÇOIS GODARD:

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Également, MRC de la Rivière-du-Nord, donc Josée Yelle. Bonsoir.

20

Mme JOSÉE YELLE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Nous avons également de la municipalité de Sainte-Sophie.

25

M. MATHIEU LEDOUX :

Oui, bonsoir, Mathieu Ledoux, je suis aussi accompagné d'un collègue de travail, le directeur de l'urbanisme, monsieur Alexandre Larouche.

30

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Enfin, nous avons aussi un représentant de Recyc-Québec sur place, donc François Vermette.

35

FRANCIS VERMETTE :

Francis Vermette, directeur aux opérations, je suis accompagné de Sophie Taillefer, chef d'équipe.

40

PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS

LE PRÉSIDENT :

5 Très bien, merci. Nous avons également pris des contacts pour une expertise par écrit, donc à ce moment-là, on enverra des questions par écrit. Donc avec Environnement et Changement climatique Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

10 Maintenant, la prochaine étape, je vais maintenant inviter chaque requérant qui le désire à venir définir les motifs de sa demande de consultation publique qu'il a envoyée au ministre.

15 Donc ici, j'ai une liste de ces personnes, je vais les inviter à tour de rôle, je demande aux personnes de s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sont attendus en seconde partie de l'audience publique, et je me réserve, bien entendu, le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête. Donc sans plus tarder, je vais inviter la première personne qui est inscrite, donc monsieur Karel Ménard, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, à s'avancer à la table des intervenants.

M. KAREL MÉNARD :

20 Bonsoir Monsieur le président, mesdames et messieurs, donc je lis notre requête :

« Monsieur le ministre,

25 Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques de l'environnement (le BAPE), pour le projet cité en rubrique. De façon générale, nous croyons que ce projet d'agrandissement répond davantage aux besoins du promoteur qu'à ceux des populations qu'il dessert. Il nous apparaît également que ce mode d'élimination commerciale et à grande échelle des matières résiduelles est incompatible avec la vision sans gaspillage à laquelle le Québec veut adhérer.

30 Sur un plan technique, nos préoccupations portent sur les aspects suivants :

Le respect des objectifs environnementaux de rejets dans le réseau hydrographique.

Le milieu géologique où le projet d'agrandissement est prévu.

La production et la disposition des biogaz.

35 En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments. »

Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard, directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

LE PRÉSIDENT :

40 Je vous remercie. Je vais maintenant inviter Normand L. Beaudet à s'avancer à la table des

intervenants.

M. NORMAND BEAUDET :

Bonsoir Monsieur le président, mesdames et messieurs.

5 Alors donc :

« Monsieur le ministre, j'ai assisté à une soirée d'information du BAPE le 29 octobre
dernier à Sainte-Sophie. J'ai constaté certaines lacunes mais j'ai surtout réalisé l'importance d'une
information plus complète, plus indépendante, c'est-à-dire non rémunérée par le promoteur, et aussi
diversifiée, c'est-à-dire provenant du savoir citoyen, des organismes non gouvernementaux et/ou de
10 la société civile, en un mot, dans une perspective de bien commun.

C'est pourquoi je vous informe de ma demande d'accueillir dans le cadre des audiences de
demain, si possible, le documentaire *La pouvelle province* sur les enjeux de l'enfouissement,
notamment dans notre MRC Rivière-du-Nord qui détient, comme vous le savez, un droit de limiter ou
15 d'interdire la mise en décharge de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, et ce
en vertu de l'article 5325.

Je vous réitère aussi ma demande pour accueillir un document scientifique que je vous ai fait
parvenir précédemment produit par quatre chercheurs du ministère fédéral de l'Environnement
intitulé « menaces pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques au Canada, sites
d'enfouissement et élimination des déchets », en demandant qu'il soit inclus et discuté dans le cadre
de ces audiences, pour lesquelles le BAPE et le ministère de l'Environnement et de Lutte contre les
changements climatiques vont, et j'en ai totalement confiance, enlever tout doute sur une quelconque
20 participation à la campagne de relations publiques légitime du promoteur. »

25 Voilà pour ma mission, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Beaudet. Je vais maintenant inviter madame Denise Brouillard à s'avancer.

30 Mme DENISE BROUILLARD :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir tout le monde, messieurs, mesdames. Donc je vais vous
lire la lettre :

35 « Monsieur le ministre, par la présente, je vous demande la tenue d'une audience publique du
BAPE concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Waste Management à
Sainte-Sophie dans les Laurentides.

40 Je suis une citoyenne de Saint-Jérôme, une grand-mère dont le petit-fils et ses parents vivent à
Sainte-Sophie. Je ne suis pas experte en matière d'enfouissement, mais je tiens à la qualité de vie

5 de notre communauté. J'ai assisté à la séance d'information organisée par le BAPE le 29 octobre dernier à Sainte-Sophie. Lors de cette séance, il y avait seulement le promoteur du projet pour répondre aux questions. Aucune personne ne représentait le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Les mises en contexte et les commentaires n'étaient pas acceptés, ce qui limitait notre compréhension du projet.

10 À la lumière de cette séance, j'ai besoin de connaître les impacts globaux de ce projet d'enfouissement sur notre environnement. La pollution de l'eau, la pollution des sols, le transport par camion, les odeurs, et la mort, la destruction de 18 milieux humides. À l'heure de l'urgence climatique, ce n'est pas l'héritage environnemental que je veux léguer à mon petit-fils.

15 Pour toutes ces raisons, je demande la tenue d'une audience publique. Je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, mes salutations respectueuses ».

15 LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Je vais maintenant inviter madame Lucie Martineau à s'avancer. Bonsoir.

20 Mme LUCIE MARTINEAU :

Bonsoir.

25 « Monsieur le ministre, je suis préoccupée par l'agrandissement du site (zone 6) pour les raisons environnementales comme : la contamination de la nappe phréatique, la qualité de l'air, les odeurs, la pollution visuelle et par le bruit. De plus, par l'impact sur la circulation et l'émission de gaz à effet de serre causées par les 800 camions aller-retour au quotidien qui circuleront sur la 158.

30 Je pense que la municipalité a déjà fait sa part en accueillant depuis plusieurs années des tonnes de déchets. Cette nouvelle zone sera en opération encore pendant un quart de siècle. Nous parlons ici d'un site situé dans un milieu en plein développement économique, où plusieurs familles viennent s'y installer, avec des écoles, des parcs, des campings et de l'agriculture. Mettre en danger la santé de tous ces gens est inconcevable, sans compter le danger de contamination de l'agriculture, des aliments qui se retrouveront dans les assiettes de tous les Québécois.

35 Dans 28 ans, quand le site fermera ses portes et que la compagnie aura fait ses millions de dollars, qui sera responsable des conséquences? Déjà, nous devons vivre avec les conséquences causées par les dernières années d'opération. Oui, l'entreprise s'engage à faire le suivi pendant encore 30 ans après la fermeture du site, mais encore une fois, tous ces contrôles et études seront faits par une entreprise avec intérêt financier. Pensez-vous sérieusement que beaucoup d'argent et de temps seront investis sur un site qui ne rapporte plus d'argent?

40 De plus, un suivi de 30 ans est ridicule quand on sait que la décomposition de la majorité des

déchets prend beaucoup plus de 30 ans. Par exemple, le plastique prend entre 100 et 1 000 ans pour se décomposer. Ce projet ne devrait pas être accepté parce que, premièrement, il est dangereux pour l'environnement et la santé de la population.

5 Deuxièmement, il devrait être situé dans une région ou sur un site loin de la population et de l'agriculture.

Troisièmement, les études d'impact ne devraient pas être faites par des promoteurs avec des intérêts financiers dans un projet mais par une tierce personne.

10 Nous savons aussi que ce modèle d'affaires est désuet. Le gouvernement devrait en profiter pour faire abolir l'enfouissement des déchets et se tourner vers des technologies beaucoup plus vertes. En regardant ce qui se fait ailleurs, il y a d'autres solutions beaucoup plus écologiques. Le Canada étant l'un des plus gros producteurs de déchets dans le monde, il serait vraiment important d'analyser, de questionner, de regarder les autres options et de penser aux générations futures.

15 À l'ère où tout le monde se préoccupe de l'environnement, il est minuit moins une. Je vous demande de rendre votre décision en fonction des intérêts environnementaux et non influencée par l'argent. Je vous demande de ne pas autoriser ce projet. »

20 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Je vais maintenant inviter Diane Roy à s'avancer.

25 Mme DIANE ROY :

Bonsoir monsieur.

30 « Monsieur le ministre, cette lettre a pour but de vous demander la tenue d'une consultation publique en rapport avec l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Mardi le 29 octobre 2019 a eu lieu une rencontre d'information du BAPE à ce sujet. À cette rencontre, seul le point de vue de la compagnie Waste Management a été entendu.

35 La population est en droit de réclamer de plus amples informations sur le projet en tant que tel, sur les impacts environnementaux que cela amènera dans la région et sur d'autres solutions qui pourraient être apportées par d'autres intervenants en la matière.

40 Ce projet est un projet d'envergure. Pour la population environnante et la région, cela occasionnera des conséquences majeures : bruit, nombre accru de camions, agrandissement important du dépotoir, effets sur la nappe phréatique et terres environnantes, et cetera. Ce sont tous

des aspects dont j'aimerais avoir des informations. Quels seront les réels impacts?

5 Monsieur le ministre, je vous prie de considérer sérieusement ma demande pour une consultation publique. Je vous sais au service de l'environnement. Cet événement constitue un moment excellent pour démontrer à la population votre réel intérêt. Respectueusement vôtre, Diane Roy. »

10 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, madame. Je vais maintenant inviter Benoît Larocque. Bonsoir monsieur.

M. BENOIT LAROCQUE :

Bonsoir.

15 « Alors monsieur Charette, par le biais de cette lettre, le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, le ROCL, demande la tenue d'audiences publiques à propos du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

20 Le ROCL est un large regroupement de 152 organismes d'actions communautaires autonomes qui oeuvrent dans les Laurentides. Les organismes portent des valeurs de justice sociale et d'égalité et leur approche vise une réappropriation de pouvoirs par les personnes afin que chacun, chacune puisse agir comme citoyen, citoyenne à part entière. À l'instar de votre gouvernement, le ROCL a signé la déclaration d'urgence climatique.

25 La compagnie Waste Management a récemment présenté son projet d'agrandissement en présence de quelques alliés et citoyens. Or, devant un projet d'une telle envergure, il nous apparaît essentiel de permettre l'expression de diverses institutions et de divers points de vue afin que la population et les citoyens et citoyennes de Sainte-Sophie puissent comprendre l'ensemble des enjeux qu'entraînerait l'agrandissement du dépotier. En tout temps, les citoyens et citoyennes doivent avoir accès à une information juste, transparente et non-partisane afin d'obtenir des réponses à l'ensemble de leurs questions et afin de pouvoir mesurer les impacts humains, sociétaux, économiques et environnementaux de ce projet. C'est d'ailleurs la raison d'être du BAPE.

35 Pour l'instant, pratiquement aucune information n'a été transmise sur les points suivants et des audiences publiques nous permettraient d'y voir plus clair : l'infiltration des polluants dans le sol et la nappe phréatique, l'infiltration des polluants dans l'eau environnante, la libération de contaminants, les risques à la santé humaine, les risques sur la chaîne alimentaire, les risques associés aux émissions de biogaz, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre en raison du camionnage intensif, la saturation de la circulation sur la route 158, les bruits découlant de la circulation, l'impact
40 du déboisement de 39 hectares de forêt, l'impact de la destruction de 18 hectares de milieux

humides, la gestion des odeurs et autres nuisances, la réhabilitation du terrain, l'équité intergénérationnelle, et enfin, l'acceptabilité sociale.

5 Alors que le ministère de l'Environnement reconnaît tout juste l'importance de lutter contre les changements climatiques et que l'Assemblée nationale du Québec a déclaré l'urgence climatique, il nous apparaît risqué d'aller de l'avant avec ce projet sans même considérer différents points de vue.

10 De surcroît, à l'heure où l'ensemble des municipalités ont récemment instauré le compostage et favorisé la mise en place d'initiatives valorisant le recyclage, l'agrandissement spontané du site d'enfouissement de Sainte-Sophie viendrait mettre en lumière l'échec de ces efforts et investissements.

15 Bref, la tenue d'audiences publiques nous semble essentielle afin d'assurer un processus équitable de consultation et pour analyser convenablement toutes les conséquences environnementales et sociales qu'aurait ce projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

20 En vous remerciant à l'avance de considérer notre demande, veuillez recevoir nos cordiales salutations. »

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la lecture de votre requête. Je vais maintenant inviter Samuel Miron. Bonsoir monsieur.

25 M. SAMUEL MIRON :

Bonsoir à tous.

30 « Je suis préoccupé par l'agrandissement du site d'enfouissement (zone 6) pour plusieurs raisons.

La première, étant propriétaire à Sainte-Sophie, je suis particulièrement inquiet de l'impact que ce projet aurait sur la valeur marchande de nos propriétés.

35 En deuxième lieu, Sainte-Sophie est en pleine expansion présentement, le fait d'ajouter un achalandage de camions sur les routes risque de freiner ce bel élan économique que la ville connaît.

En troisième lieu, l'agrandissement du site d'enfouissement diminuera la qualité de vie des citoyens. Odeurs, trafic et pollution visuelle.

40 Et finalement, la quatrième raison est de loin la plus importante, l'impact néfaste que ce projet

aura pour l'environnement. Nous sommes en 2020, messieurs, dames. De nos jours, l'environnement doit être une priorité dans chacune des décisions prises. Je suis extrêmement inquiet de l'impact de ce projet sur la qualité de l'air, la pureté de l'eau, de la faune et la flore avoisinantes.

En septembre dernier, la planète nous a fait comprendre quelle était sa plus grande préoccupation, soit l'environnement et les changements climatiques. Lors de la semaine pour le climat qui avait lieu du 20 au 27 septembre derniers, 7,6 millions d'hommes, femmes, enfants répartis dans 150 pays ont marché pour faire comprendre l'urgence d'agir face à ce fléau.

En Australie, 300 000.

En Autriche, 150 000.

En Allemagne, 1.4 million dans 575 manifestations.

En Italie, plus d'un million de personnes.

Nouvelle-Zélande, 170 000 personnes.

Royaume-Uni, 250 000 personnes.

New York, 250 000 personnes.

Et ici, au Canada, on était plus d'un million à manifester. 150 000 à Vancouver, 20 000 à Victoria, 10 000 en Nouvelle-Écosse, 25 000 dans la belle ville de Québec.

Et ici, pas plus loin que le Parc Jeanne-Mance à Montréal, c'est plus de 315 000 personnes qui se sont rassemblées.

Je pense sincèrement qu'il est temps que le gouvernement fasse son devoir, celui d'écouter le peuple qui l'a élu. Il est de plus le temps d'opter pour des technologies plus vertes en matière de gestion des déchets. Monsieur le ministre, on parle ici du futur de mes enfants. »

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter Shany Perron à s'avancer. Bonsoir madame.

Mme SHANY PERRON :

Bonsoir Monsieur le président.

« Monsieur le ministre, la présente est pour demander la tenue d'une audience publique à propos du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Je réside dans la MRC Rivière-du-Nord à Saint-Jérôme.

N'étant pas experte en sites d'enfouissement, j'ai besoin de recevoir de l'information complémentaire et transparente sur les impacts de ce projet qui prévoit enfouir 18 millions de tonnes de déchets de 2022 à 2040. Il m'apparaît donc essentiel que ce projet soit analysé en profondeur afin que la perspective du promoteur, Waste Management, ne soit pas le seul point de vue présenté.

D'autres points de vue sont nécessaires, dont l'expertise du ministère de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques qui a un rôle crucial à jouer.

5 Plusieurs questions m'inquiètent, dont la possible infiltration des polluants dans le sol et dans l'eau dont plusieurs habitants de Sainte-Sophie s'approvisionnent par des puits artésiens. De la disparition de 18 milieux humides, facteur important dans l'influence de la nature du sol ou de la composition de la végétation. Il y a également la question de la pollution et le trafic résultant du transport intensif des déchets jusqu'au site d'enfouissement, et le déboisement de 39 hectares de forêt. Veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments distingués ».

10 LE PRÉSIDENT :

15 Je vous remercie madame. Donc c'était les huit requêtes dont les auteurs ont demandé à les lire. Au total, le ministre, monsieur Benoît Charette, nous a transmis 19 requêtes. Donc comme je vous ai mentionné tout à l'heure, donc l'ensemble des requêtes vont être accessibles sur le registre du ministère de l'Environnement.

20 Prochaine étape, nous allons passer du côté de l'initiateur du projet, donc monsieur Dussault, vous allez nous présenter le projet durant environ 25 minutes. Alors comme j'ai dit tout à l'heure, après la présentation, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et le registre des questions sera ouvert à l'arrière de la salle. Alors monsieur Dussault, je vous donne la parole.

PRÉSENTATION DE L'INITATEUR DU PROJET, WASTE MANAGEMENT

25 M. MARTIN DUSSAULT :

30 Alors merci Monsieur le président, à nouveau bonsoir, mesdames et messieurs, ça fait plaisir à mes collègues et moi d'être ici ce soir pour passer avec vous, aux gens du public, et les membres de la Commission, passer en revue les différents éléments qui composent notre projet. Déjà, on a entendu un certain nombre de préoccupations qui ont été exprimées et tout au cours de ce forum, on entend être en mesure de répondre à ces questions, et répondre également aux préoccupations qui ont été soulevées.

35 Donc le projet que nous présentons ce soir dans le cadre de cette audience vise à poursuivre l'exploitation du lieu d'enfouissement sur une dernière partie de la propriété afin de continuer à offrir un service public essentiel des matières qui ne peuvent malheureusement être éliminées. Ce projet a été élaboré et conçu, d'abord et avant tout, avec le souci de prévenir les risques aux gens dans le voisinage, les nuisances, prévenir également et atténuer les impacts potentiels sur l'environnement, mais également avec le souci d'augmenter les bénéfices environnementaux.

40 Alors au cours des prochaines minutes, les éléments — alors au cours des prochaines minutes, nous allons vous présenter le projet, et parmi les principaux éléments qui seront couverts, donc

brève présentation de Waste Management, l'initiateur du projet.

5 Par la suite, les grandes lignes de la nouvelle aire d'enfouissement sur la zone 6, par la suite, quelques mots sur la justification du projet. Ensuite, les résultats sommaires de l'évaluation environnementale qui a été réalisée pour plusieurs aspects du projet, et par la suite, un mot sur la vision à long terme de l'exploitation et de la reconversion de la propriété.

10 Donc un mot sur Waste Management, qui est la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles à travers l'Amérique du Nord. Nous sommes bien implantés ici à Sainte-Sophie depuis près de 22 ans. Depuis notre arrivée, nous avons implanté de nombreuses technologies, remodelé, remanié le site pour s'assurer qu'il soit opéré de façon optimale, de façon à protéger l'environnement. Nous avons investi comme entreprise au-delà de 100 millions de dollars afin d'implanter les technologies les plus sécuritaires.

15 Nous sommes une entreprise qui a une approche transparente et de collaboration. Depuis 2004, nous avons tenu pas moins d'une soixantaine de rencontres avec le public dans le cadre des activités du comité de vigilance. Donc de façon continue, nous nous affairons à informer le public et passer en revue nos différentes activités.

20 Nous avons environ 75 travailleurs actuellement qui occupent des postes, différents postes de professionnels ou d'exploitants ou d'opérateurs à Sainte-Sophie, et nous avons la même équipe de gestionnaires expérimentés, composée de mes collègues qui ont près d'une vingtaine d'années d'expérience, donc une équipe stable, expérimentée et responsable.

25 M. SIMON MERCIER :

30 Merci Martin. Avant d'aller plus loin, je vais vous faire une brève mise en situation du projet. Actuellement, nos opérations sont ici, dans la zone 5B. Le projet qu'on vise, c'est le projet ici de la zone 6. Donc nous, ce qu'on vise, c'est le maintien de nos opérations, c'est un projet de 18 millions de tonnes qui va être aussi sur une période de 18 ans, donc qui nous amène pour des opérations jusqu'à 2040. Donc c'est le maintien de nos opérations avec la même clientèle, sur notre propriété, en utilisant toujours les mêmes technologies qui ont fait leurs preuves par le passé aussi que nos systèmes de traitement des gaz et de traitement des eaux.

35 M. MARTIN DUSSAULT :

40 Donc un élément important lorsqu'on présente une étude d'impact, ce qui nous est demandé par le ministère de l'Environnement dans le cadre de la directive ministérielle, c'est de bien justifier la réalisation du projet, donc d'exprimer à quels besoins le projet vient répondre. Donc comme l'a mentionné mon collègue, au cours des prochaines années, ce que nous entendons faire, c'est maintenir le service que nous avons actuellement auprès de la population, donc sur le même territoire de desserte, celui de la région des Laurentides, Lanaudière, Outaouais et également de la

Communauté métropolitaine de Montréal.

5 Et pour prévoir dans le futur, évidemment il faut faire, il faut regarder des éléments-clés, donc l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire qui est desservi. Il y a deux éléments fondamentaux qui vont permettre de déterminer, ou à tout le moins, de faire une projection des besoins d'élimination dans le futur.

10 Dans un premier temps, c'est la croissance démographique qui est anticipée. La région des Laurentides et les régions avoisinantes connaissent une augmentation importante de la population qui est appelée à continuer. Selon l'Institut de la statistique du Québec, on parle d'une hausse de l'ordre de 18 à 27 % de la population de ce territoire qui passerait ainsi de l'ordre de 4.9 à près de 6 millions d'habitants sur ce territoire.

15 Dans un deuxième temps, ce qui est important de regarder également, c'est le comportement des gens vivant sur ce territoire-là, comportement qui sera nécessairement influencé par les différentes politiques publiques qui mettent évidemment beaucoup d'emphase sur la réduction des matières destinées à l'élimination.

20 Donc les politiques mises en place auront nécessairement un effet sur la réduction du taux d'élimination par personne. Cela dit, lorsqu'on regarde les choses froidement, sur le territoire, les gens donc vont individuellement produire moins de matière pour aller à l'enfouissement, mais malheureusement, ils seront davantage sur le territoire. Donc en bout de ligne, ça va en quelque part annihiler les efforts qui sont faits dans le cadre des politiques de réduction.

25 Donc si on regarde rapidement tous les scénarios qui ont été développés pour prévoir dans le futur les quantités à l'enfouissement, donc tous ces scénarios-là prévoient une baisse du taux d'élimination dans la population. Le scénario le plus optimiste qui a été développé parle ici, le premier scénario à votre gauche en bleu, c'est un scénario qui prévoirait un maintien de la diminution du taux d'élimination annuellement chez les citoyens, donc sur l'ensemble du projet, une baisse importante de 40 % du taux d'élimination allant à l'enfouissement.

35 Cela dit, et là je vous épargne les calculs pour les autres scénarios qui sont moins optimistes, mais lorsqu'on vient mettre en relation la colonne de droite, c'est la capacité d'élimination des autres lieux d'enfouissement qui desservent actuellement le territoire.

40 Donc ce qu'on a regardé dans l'horizon de 2022 à 2040, c'est qu'il y aurait, éventuellement, si la totalité du projet de Sainte-Sophie était accordée, et avec l'ensemble des autres lieux d'enfouissement ayant de la capacité, c'est qu'on aurait une capacité d'enfouissement de l'ordre de 40 millions, alors que le meilleur scénario parlerait d'une projection d'environ, production de 51 millions de tonnes, ce qui nous fait dire que ce projet-là répond à des besoins bien réels. Nous

aurons l'occasion d'y revenir un peu plus tard.

M. GHISLAIN LACOMBE :

5 Donc dans le cadre de la zone 6, dans le cadre de la construction et aussi de l'exploitation qu'on souhaite en faire, vous voyez qu'on souhaite utiliser les mêmes technologies qui ont fait leurs preuves dans notre domaine, donc dans notre domaine, entre autres les géosynthétiques qui servent à imperméabiliser les fonds de cellule qui sont construits, donc on a environ 300 sites Waste Management en Amérique du Nord, on connaît bien les géosynthétiques.

10 Vous voyez ici une coupe typique des cinq différents géosynthétiques qui sont utilisés pour imperméabiliser les fonds de cellule afin de protéger la nappe phréatique.

15 Donc dans le cadre de la zone 6, on souhaite de maintenir évidemment l'imperméabilisation des cellules avec ce type d'installation là. Également, en termes de captage et de valorisation des biogaz, on souhaite maintenir les activités à cet égard, donc maintenir les technologies pour en valoriser et nécessairement les capter.

20 Traitement et captage, traitement des eaux, donc on a une usine qui est en place à Sainte-Sophie depuis des années et on investit en ce moment 15 millions pour assurer d'avoir la meilleure technologie la plus à jour sur nos installations pour être en mesure de traiter les eaux actuelles et futures.

25 Et au niveau du recouvrement final, on vient utiliser une géomembrane pour venir imperméabiliser le tout, une fois qu'on a atteint le profil final.

30 Donc maintenant, en photo, vous voyez une vue aérienne de nos installations à la fine pointe de la technologie. Donc on a le traitement des eaux sur notre propriété ici qui est en mesure de capter toutes les eaux générées et, par la suite, les traiter avant le rejet en environnement. Et vous voyez ici, nos installations de captage et de valorisation des biogaz, qui vont être maintenues en activité dans le cadre de la zone 6 qui est proposée.

35 Donc maintenant, si on fait un survol des principaux impacts dans le cadre de la construction des cellules. Donc on a besoin d'une cellule, on a besoin de construire une cellule par année pendant 18 ans, donc on construit la cellule cette année qu'on va avoir besoin l'année prochaine pour maintenir nos opérations. Dans le cadre de l'aménagement des cellules, le déboisement du 38 hectares, ce n'est pas un déboisement immédiat, c'est un déboisement graduel sur la période de 18 ans qui est nécessaire au fur et à mesure que les cellules sont construites. Tous les matériaux qui vont être excavés dans le cadre de la construction des cellules vont être gardés sur le site, entre autres, on parle de l'argile, du sable, de la terre végétale, on garde tout sur notre propriété pour construire différents ouvrages, incluant un recouvrement final, et des bermes, des

40

buttes qui vont être installées au pourtour de la propriété.

5 Donc dans le cadre, aussi au niveau des impacts, comme je vous disais, il y a une perte du boisé, également au niveau de l'habitat faunique. Il y a deux espèces qui ont été détectées, entre autres la tête de violon, donc c'est une espèce qui est entre guillemets dite menacée, c'est juste pour éviter qu'il y ait une culture de cette espèce-là. Donc c'est une espèce réglementée par le ministère mais pour en limiter sa culture.

10 Et aussi il y a l'oiseau, la paruline du Canada, qui est susceptible d'être une espèce menacée. Donc c'est les deux espèces à statut précaire qui ont été identifiées dans la zone d'étude, c'est-à-dire vis-à-vis la zone 6.

15 Il y a également le milieu humide sur une superficie de 18 hectares. Donc en s'appuyant sur la nouvelle réglementation du ministère qui a été émise en 2018, 2017, on parle d'un milieu humide sur une superficie de 18 hectares, dominé principalement par l'érable rouge. Vous voyez une photo ici tout en bas du milieu humide en question, donc c'est une prédominance de l'érable rouge.

20 Donc dans le cadre des mesures d'atténuation, des compensations reliées à ces impacts-là, on a déjà implanté certaines formes de valorisation, entre autres pour le bois récolté sur notre propriété. On travaille avec des partenaires locaux comme Scierie Sainte-Sophie pour faire des activités de sylviculture, ils sont en mesure de valoriser le bois qui est coupé sur notre propriété, donc ça devient une matière première pour des acteurs locaux.

25 Également, à terme, on souhaite faire une création d'habitats fauniques en réalisant différents aménagements fauniques sur notre propriété et au pourtour de la propriété. Également, on souhaite restaurer ou créer un nouveau milieu humide dans la région en termes de compensation. Donc on connaît exactement le rôle que le milieu humide joue sur notre propriété, on souhaite en créer un de meilleure valeur dans la région.

30 Et finalement, la période de déboisement, afin d'éviter tout impact sur les espèces, on fait un déboisement seulement entre le mois d'août et le mois d'avril, donc on fait jamais un déboisement dans la période de nidification.

35 M. SIMON MERCIER:

40 Dans les prochaines minutes, Ghislain et moi allons vous parler des impacts possibles liés aux opérations. Il n'y aura pas de nouveaux impacts puisqu'on veut maintenir les opérations actuelles, et c'est des sujets qui ont d'ailleurs été adressés à travers les dernières années avec le comité de vigilance. Il y a trois grandes lignes, en fait, il y a eau, qualité de l'air, et... qualité de vie, eau et air, merci Martin. Désolé. Et on va vous présenter ça en trois étapes.

Donc selon les différents thèmes, on va vous présenter les impacts potentiels, ensuite de ça, ce qui se fait actuellement sur le site, nos opérations, et les mesures d'atténuation, ou ce qu'on prévoit faire pour contrer ces impacts-là.

5 Dans un premier temps, circulation et bruit. Il n'y aura pas d'augmentation du nombre de camions, donc on maintient le même type de camionnage et les accès par les chemins privilégiés, mais on note qu'il pourrait quand même y avoir un dérangement dans le voisinage. C'est une moyenne de 300 camions par jour qui accèdent actuellement au site, puis la majorité de ces camions-là passent par le chemin Val-des-Lacs.

10 Et pour ce qui est du bruit provenant des opérations, il y a peu de bruit qui est perceptible à l'extérieur du site. Et ce qu'on prévoit faire, donc, si on maintient les opérations, c'est de continuer à prioriser l'accès par le chemin Val-des-Lacs, ainsi que des rappels aux chauffeurs et clients du site pour les routes à emprunter. Et pour ce qui est du bruit, on veut, à ce moment-là, construire un mur-écran qui va isoler le bruit du site.

15 Au niveau des odeurs, bien, actuellement, on a un programme d'entretien et de réparation de nos conduites. Lié à ça aussi, on a, on utilise des avis d'odeurs. Donc quand on fait des travaux à risque de générer des odeurs, on envoie un avis à nos voisins pour les rassurer, et on a aussi en place le suivi, le suivi des biogaz et le registre de plaintes, entre autres, qui est lié aux odeurs. Donc ces deux mesures-là sont en place depuis plusieurs années.

20 Ce qui est à noter, c'est depuis la mise en service de la zone 5, en 2012, seulement trois plaintes sur les onze plaintes totales qu'on a reçues sont liées aux odeurs. Ce qu'on prévoit faire, donc, c'est de continuer l'enfouissement immédiat des déchets, et aussi, refuser les déchets à risque de générer des odeurs. On va aussi raccorder la future cellule au système de captage des gaz actuels, maintenir le recouvrement journalier et intermédiaire des déchets, et ainsi, de même pour le maintien de la surveillance et du suivi des biogaz.

25 Pour ce qui est de notre registre des plaintes, pour les huit dernières années, vous pouvez voir ici, on a onze plaintes de reçues à travers les huit dernières années et les sujets ont été circulation et odeurs. Pour ce qui est des avis d'infraction, aucun avis d'infraction depuis plus de huit ans.

30
35 M. GHISLAIN LACOMBE :

Maintenant, concernant les émissions atmosphériques, donc les matières résiduelles, la décomposition produit des biogaz qu'on valorise à Sainte-Sophie.

40 Dans le cadre de l'étude, ce qu'on a fait, c'est de modéliser quelles seront les émissions futures produites par la zone 6. Donc la modélisation se fait sur une superficie de 100 kilomètres

5 carrés autour de la propriété pour être en mesure d'identifier différents récepteurs sensibles, c'est-à-dire les habitations, où est-ce que les gens habitent tout près du site, quelle sera la qualité de l'air pour différents paramètres dans le cadre de l'opération de la zone 6. On est en mesure, suite à cette modélisation-là, de confirmer qu'en tous points, incluant les récepteurs sensibles, on est en mesure de respecter les qualités de l'air, et de loin, de la réglementation en vigueur.

10 Donc évidemment, avec le système de collecte des biogaz qu'on a en place depuis des années, de l'expertise qu'on a développée, qu'on souhaite poursuivre dans le cadre des opérations de la zone 6, on est en mesure de capter les biogaz dès qu'ils sont générés par les matières résiduelles. Donc d'ailleurs, il y a quelques années, avec le ministère, on a fait un suivi de la qualité de l'air, on prenait des échantillons d'air qui étaient envoyés par la suite au laboratoire, le suivi a conclu qu'il n'y avait aucun impact dans le voisinage sur la qualité de l'air, donc le suivi a été abandonné à ce moment-là, suivant les conclusions émises par le ministère et les conditions de l'étude.

15 Pour réduire les émissions, évidemment, on compte sur maintenir un recouvrement intermédiaire des matières résiduelles, un recouvrement final avec des géosynthétiques, des géomembranes qui servent à imperméabiliser le fond de cellule, elles sont utilisées aussi pour faire le recouvrement final une fois qu'on a atteint le profil avec les déchets. Donc on souhaite poursuivre de cette façon-là pour réduire les émissions en mettant un recouvrement final rapidement.

20 Puis on a également une équipe de techniciens sur place avec tous les appareils nécessaires pour être en mesure de détecter s'il y a du méthane qui est émis par le site, et à ce moment-là, s'il y a du méthane qui est détecté par notre équipe, on est en mesure immédiatement de mettre les ouvrages de captage pour capter le maximum des biogaz. Donc c'est une chose, évidemment, qu'on souhaite poursuivre. Et on travaille sur un projet de valorisation de 100 % des biogaz générés dans le but de réduire les GES et d'avoir un gain au niveau de la politique énergétique du Québec.

30 Donc en termes des eaux de surface, des eaux de surface, c'est quoi? C'est des eaux de précipitation qui ne rentrent jamais en contact avec les matières résiduelles. C'est des eaux qui sont non contaminées, qui doivent évidemment être drainées au pourtour de la propriété avec des fossés de drainage. Donc évidemment, dans le cadre du projet, quand on aménage une cellule, il peut y avoir un potentiel d'impact sur la qualité des eaux de surface, mais la façon de faire qu'on a mise en place à Sainte-Sophie depuis des années, incluant des barrières à sédiments, des constructions de marais filtrants pour réduire l'entraînement des matières en suspension, on souhaite évidemment maintenir ces mêmes technologies-là pour éviter tout impact sur les eaux de surface. Puis d'ailleurs, les données de plusieurs années, on a des données de la qualité des eaux de surface sur plusieurs années, sur une vingtaine d'années ici à Sainte-Sophie, puis avec notre façon de faire, on est en mesure de maintenir, de réduire tout impact sur les eaux de surface.

Donc évidemment, avec la zone 6, on va ajouter des points d'échantillonnage au pourtour de la zone en question pour s'assurer que les eaux de surface ne sont pas affectées par l'exploitation et par la construction de la zone en question.

Maintenant, au niveau des eaux souterraines, évidemment, il peut y avoir un impact au niveau du sens d'écoulement des eaux souterraines, pendant la construction, c'est-à-dire construire les cellules, il peut y avoir un impact. Donc il y a un risque limité qu'il y ait un impact sur les eaux souterraines parce que la technologie qu'on utilise, les couches géosynthétiques, c'est une technologie qui est reconnue partout en Amérique du Nord, on a pratiquement 300 sites qui utilisent les géosynthétiques chez Waste Management, et partout où est-ce que les géosynthétiques sont installés, il n'y a pas d'impact sur la nappe phréatique.

D'ailleurs, comme je vous disais aussi, comme les eaux de surface, on a environ une vingtaine d'années de données qui démontrent que les géosynthétiques font le travail et c'est la meilleure technologie pour protéger les eaux souterraines. Donc évidemment, dans le cadre de la zone 6, on souhaite ajouter des nouveaux puits d'observation, il y en a déjà une cinquantaine de puits d'observation qui sont au pourtour de la propriété, on va en rajouter six pour être sûr de vraiment bien ceinturer la zone et de s'assurer d'un bon suivi de la qualité des eaux souterraines.

Maintenant, concernant le rejet à l'affluent, donc je vous disais tout à l'heure que toutes les eaux qui sont captées sont traitées avec une usine qu'on a sur notre propriété depuis 15 ans. Donc on a décidé l'année dernière, même en 2017, d'investir sur une nouvelle technologie, donc on est en construction actuellement, un investissement de 15 millions, pour avoir la meilleure technologie disponible sur le marché pour s'assurer d'avoir le meilleur traitement possible. Donc on ne parle pas d'une augmentation de débit de rejet, on a déjà les autorisations pour un débit de rejet maximal de 1 500 mètres cubes par jour, donc on souhaite maintenir le même débit de rejet dans le cadre de l'exploitation de la zone 6. Puis le traitement que je vous parlais tout à l'heure depuis 15 ans a démontré son efficacité, dans tous les rapports qu'on a envoyés au ministère, ça démontrait que les normes de rejet étaient respectées.

Donc évidemment, on est à l'affût, on est à l'affût de toutes les nouvelles technologies, incluant la phytotechnologie. Donc je sais pas si parmi vous, il y a en qui ont entendu parler du projet PhytoVaLix. Donc on a un projet de saules sur notre propriété qui utilise, qui peut valoriser les eaux de lixiviation, donc mon collègue Martin va vous en parler brièvement tout à l'heure.

Concernant le paysage, évidemment, quand on opère un site, on ne souhaite pas que nos opérations soient visibles autour de la propriété ou pour toute personne qui habite proche du site, donc on s'assure de faire des buttes temporaires, on l'a déjà fait dans le passé, donc on fait une butte temporaire pour se cacher. On cache nos opérations d'enfouissement en arrière pour s'assurer

qu'il n'y a aucune visibilité sur nos opérations, donc ça va être exactement la même façon de faire, la même façon de procéder pour la zone 6.

5 Donc on peut voir une photo, là, c'est à partir du rang Sainte-Marguerite, environ à un demi-kilomètre du site, on voit, on a pris une photo pendant l'automne, où est-ce que les feuilles étaient absentes, et on voit juste, une fois que le site est comblé, on voit que le site vient juste effleurer la cime des arbres, donc vraiment pour s'assurer une dissimulation des opérations. C'est ce que le site va avoir l'air une fois l'exploitation terminée.

10 Donc en termes de surveillance, suivi, encadrement, donc maintenir la conformité, évidemment, il y a des exigences que le ministère a. On s'est toujours engagé à respecter toutes les exigences demandées par le ministère, donc évidemment, ça fait partie de notre façon de faire, notre expertise, on va maintenir une conformité de toutes les exigences du ministère. Il y a une fiducie environnementale qui sert à assurer tous les suivis environnementaux, incluant la qualité des eaux souterraines, la qualité des eaux de surface, le traitement des eaux de lixiviation, le captage, la valorisation du biogaz, il y a un fonds qu'on met de l'argent actuellement pour éventuellement qu'il y ait ce fonds-là disponible de 54 millions pour maintenir ces différents suivis-là une fois que le site est terminé. Donc les sommes sont dans une fiducie environnementale à l'attention du ministère de l'Environnement, et à ce moment-là, c'est des fonds qui vont servir pour assurer le suivi pendant une période minimale de 30 ans. Et aussi longtemps qu'il y a des traces de contamination au site, on doit maintenir le suivi.

20 Donc en termes de nos relations avec la communauté, mon collègue Martin parlait d'une soixantaine de rencontres avec le comité de citoyens jusqu'à maintenant. On a aussi le protocole sur le suivi des eaux souterraines avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, donc à chaque année, on dépose nos rapports de suivi montrant qu'il n'y a pas de détérioration de la qualité des eaux souterraines et on a toujours une communication avec le voisinage du site.

25 M. MARTIN DUSSAULT :

30 Alors mes collègues vous ont parlé abondamment des impacts potentiels et des mesures d'atténuation qui sont actuellement mises de l'avant et qui continueront d'être mises de l'avant dans le cadre du projet, moi je vais maintenant vous parler des bénéfiques qui sont associés au projet. Donc dans un premier temps, ce projet vise à poursuivre la desserte de la clientèle actuelle et de s'assurer d'une capacité de disposition sécuritaire à long terme pour assurer l'hygiène du milieu.

35 Également, ce projet permettrait de maintenir 75 emplois de qualité à Sainte-Sophie. Également, il résulterait en des investissements majeurs de l'ordre de 90 millions de dollars, avec des achats en biens, produits et services dans la communauté de Sainte-Sophie et des Laurentides.

40 Dans le cadre de la réalisation du projet, Waste Management continuerait à apporter son

soutien et la collaboration aux différents partenaires. D'abord, aux partenaires municipaux à qui on consent des tarifs privilégiés pour leur permettre de réinvestir dans les programmes en environnement, et des redevances dans la communauté hôte, des avantages qui se chiffrent de l'ordre de 2 millions de dollars annuellement.

5

Continuer à collaborer avec les entreprises du milieu, mon collègue a parlé de la scierie de Sainte-Sophie, mais également l'entreprise de Saint-Roch l'Achigan, Ramea Technologies, qui est venue investir chez nous pour faire une plantation de saules pour une nouvelle technologie qui risque de révolutionner le traitement des eaux au Québec. Donc c'est ce type d'actions qui vont pouvoir aider les entreprises de la région que l'on souhaite continuer dans le futur.

10

Et également, maintenir une contribution aux organismes communautaires, ceux qui sont des organismes de bienfaisance, comme par exemple, la Montagne de l'espoir, également, la Fondation de l'Hôpital de Saint-Jérôme, et également continuer à contribuer à la vie communautaire de Sainte-Sophie et de la région, notamment pour le Club récréatif équestre des Laurentides qui utilise un sentier sur notre propriété.

15

J'ai parlé tout à l'heure d'information et de communication, donc pour susciter la participation et l'engagement, un principe important de développement durable, nous avons beaucoup parlé de ce projet-là au cours des deux dernières années. Notamment, en 2018, nous avons rencontré des organismes du milieu, des municipalités et des organismes à caractère environnemental, l'UPA, nous avons tenu une dizaine de réunions où nous avons consulté les gens, vraiment pour les informer et tenir en compte leurs préoccupations qui ont été soulevées.

20

Au terme de ces rencontres, en octobre 2018, nous avons fait une soirée publique d'information que nous avons largement médiatisée, nous avons écrit à près de 200 de nos voisins pour les inviter à participer à cette réunion d'information, nous avons fait la même chose en juin dernier pour faire une journée portes ouvertes, nous avons largement médiatisé le tout pour que les gens puissent venir visualiser ce que l'on fait, poser toutes les questions, et en même temps, pouvoir tenir compte des préoccupations.

25

30

Donc mon collègue, monsieur Mercier, vous l'a mentionné tout à l'heure, donc l'opération de la zone 6 dans le secteur ici, au nord-ouest, constituerait en quelque sorte la fin de l'exploitation sur notre propriété de Sainte-Sophie.

35

Cela dit, nous avons déjà commencé à réfléchir sur la reconversion de notre propriété dans une perspective encore une fois de développement durable. Cette réflexion-là a été entamée notamment avec des gens du comité de vigilance qui nous ont poussés vers cette réflexion-là en nous demandant comment on voyait l'avenir de cette propriété-là. Et comme l'agriculture, l'agroforesterie est une valeur importante à Sainte-Sophie, nous nous sommes largement inspirés de

40

ces valeurs pour développer notre vision et de reconverter nos terres qui ont été exploitées en site d'enfouissement au cours des dernières années pour donner une nouvelle vocation. Et sur le plan environnemental, également y ajouter notre ADN pour faire une vision agroenvironnementale de la propriété.

5

Donc mon collègue l'a effleuré, ce qu'on a commencé à faire dans l'ancien site, on a implanté une culture de saules, on a planté 160 000 saules sur dix hectares, et ces saules-là ont une fonction de filtration d'une partie des eaux, donc ils vont utiliser les eaux de lixiviation riches en nutriments, ça va permettre d'accélérer la croissance des saules, et à terme, au bout de trois ans, les saules vont atteindre une hauteur d'environ 30 pieds et les tiges pourront être réutilisées par le partenaire Ramea Phytotechnologies pour en créer des murs antibruit. Donc c'est une première initiative concrète qui occupe 10 hectares. On souhaite dans un court laps de temps également de doubler cette superficie-là pour être en mesure d'avoir une autre plantation qui aurait au total environ une vingtaine d'hectares.

10

15

On a déjà entamé la plantation d'herbacés sur la zone 3 du site, qui inclut de l'asclépiade, donc qui est un habitat faunique idéal pour le papillon monarque et pour le goglu des prés, donc des espèces menacées importantes. Également, on a déjà réalisé de la plantation d'arbres sur des buttes du côté nord, également du côté sud. C'est notre philosophie de reboiser les secteurs de notre propriété lorsque cela est possible. Jusqu'à maintenant, avec notre statut de producteur forestier, nous avons planté plus de 11 000 arbres et arbustes.

20

Également, comme son nom l'indique, nous avons aménagé juste à l'entrée de nos installations, tout près du poste de pesée, un marais filtrant. Comme son nom l'indique, un marais filtrant a pour fonction de filtrer les eaux de surface, de ralentir leur écoulement, mais également d'ajouter à la vocation écologique avec de nouveaux habitats fauniques sur notre propriété.

25

Donc autant d'aménagements que nous souhaitons continuer à réaliser sur notre propriété dans sa reconversion, avec les idées du public, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, et nous entendons continuer l'exploitation et la gestion de la propriété dans une perspective de développement durable, avec des principes de participation et d'engagement du public, de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité, d'accès au savoir, on informe les citoyens, mais d'accès au savoir également en ayant des chercheurs scientifiques qui travaillent sur des projets scientifiques sur notre propriété, donc c'est de cette façon-là qu'on veut non seulement exploiter le lieu d'enfouissement au cours des prochaines années, mais de fermer graduellement des sections qui ont été opérées pour en faire une vocation agroenvironnementale.

30

35

Alors merci de votre attention, au cours des prochaines minutes et des prochains jours, ça nous fera plaisir, Monsieur le président, de répondre aux différentes questions de la Commission et du public.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci monsieur Dussault pour votre présentation. Nous allons maintenant faire une pause d'environ quinze minutes. Donc le registre est ouvert, pour ceux qui veulent s'inscrire et poser des questions, nous allons reprendre à 20 h 30.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

5 LE PRÉSIDENT :

Nous allons recommencer. J'ai neuf inscriptions au registre, on va essayer de passer, donner la chance à tout le monde de pouvoir venir poser des questions ce soir aux neuf personnes, donc je vais demander la collaboration de tout le monde qui vient poser une question.

10 Avant d'inviter la première personne, je tiens à préciser qu'au moment des rencontres préparatoires, on avait tenu une rencontre préparatoire avec les requérants, un certain nombre d'entre eux, par la suite, nous avons rencontré les personnes-ressources, et enfin, nous avons rencontré l'initiateur du projet. On avait demandé certains documents, donc je vais tout d'abord aller du côté de l'initiateur du projet pour les documents qu'il est en mesure de nous déposer ce soir, en
15 marge de la discussion que nous avons tenue avant les fêtes. Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

20 Monsieur le président, à la demande de la Commission, nous allons remettre les documents suivants : bilan des tonnages annuels de 2012 à 2019 reçus au LET de Sainte-Sophie, le bilan des redevances et des avantages consentis aux municipalités, la liste des certificats d'autorisation actuellement en vigueur pour l'exploitation du LET de Sainte-Sophie, de même que la figure 5.2 révisée, la zone d'étude locale des zones de projet, étude d'impact sur l'environnement dans le cadre du projet, zone 6, la photo aérienne qui est plus claire, comme vous l'aviez demandé.

25 Et également, on va profiter de l'occasion pour déposer les parties du document de réponses aux questions et commentaires du ministère sous la cote PR5.2 qui avait été initialement caviardé sur le site du registre des évaluations environnementales. On a donc reçu depuis les autorisations requises des détenteurs de propriétés intellectuelles pour pouvoir rendre publiques ces informations techniques, alors ce sera consigné dans l'ensemble des documents qu'on va déposer à la
30 Commission.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. Je vous remercie, on va regarder ça, on pourra revenir demain sur le suivi de ça, je vous remercie.

M. MARTIN DUSSAULT :

On en fait le dépôt à la Commission.

LE PRÉSIDENT :

40 Oui, officiel, auprès d'une de nos coordonnatrices. Aussitôt qu'on reçoit ça, en version

électronique, on demande des versions papier et des versions électroniques, donc les versions électroniques, ça va nous permettre de le mettre en ligne le plus rapidement possible. Je vous remercie. Du côté du ministère de l'Environnement, il y avait certaines informations, donc qu'est-ce que vous êtes en mesure de déposer?

5

M. PATRICE SAVOIE :

Vous nous aviez demandé, Monsieur le président, le nombre d'avis de non-conformité depuis 2009, et puis on a fait des vérifications, il n'y a aucun avis de non-conformité qui a été fait.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Du côté des autres personnes-ressources, est-ce qu'il y avait des documents que les personnes-ressources veulent déposer d'entrée de jeu? Ça va? Tout est beau, c'est sous contrôle, je vous remercie. Donc sans plus tarder, je vais inviter monsieur Karel Ménard à s'avancer à la table des intervenants.

15

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

20

Rebonsoir, Monsieur le président. On a droit à une question, si j'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT :

25

On va voir comment ça va aller. L'idée, c'est d'essayer de passer tout le monde, les neuf personnes, donc je peux vous laisser plus qu'une question, ça dépend toujours de la longueur, allez-y pour votre première question.

M. KAREL MÉNARD :

30

Ce sera très très bref. O.K., ça va concerner les tonnages acheminés au site, notamment le tableau 2.1 à la page 2.12.

LE PRÉSIDENT :

Donc c'est l'étude d'impact principale, ça?

M. KAREL MÉNARD :

35

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

40

3.1. Si c'est possible de mettre ce tableau à l'écran. C'est un petit peu petit à l'écran.

M. KAREL MÉNARD :

5 C'est bon, de toute façon, il n'y aura pas de question d'examen après. On voit qu'à partir de quelques années après la prise de possession par Waste Management du site, les quantités ont augmenté de façon assez importante. Notamment à partir de l'an 2000, si on veut, on est grosso modo autour de 700 000 à 800 000, 900 000 tonnes, presque un million de tonnes en 2017.

10 Toutefois, il y a deux années qui sont 2010 et 2011 où on est à 360 000 environ et 307 000 tonnes qui ont été acheminées au lieu d'enfouissement technique, donc c'est un peu moins de 650 000 tonnes que ce que demande le promoteur pour ces deux années-là. Ma question est est-ce que pendant ces deux années-là, 2010 et 2011, est-ce que les besoins de la clientèle ont été moindres ou est-ce que les matières résiduelles ont été acheminées ailleurs?

LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

20 Alors pour ces années, effectivement, les matières ont été acheminées ailleurs, dans un autre site. Cela dit, en excès des permis qui avaient été autorisés à ce site-là à l'époque, donc le ministère est intervenu devant les tribunaux pour faire respecter les limitations annuelles, de sorte que les quantités ont été par la suite ramenées à l'intérieur des exigences.

25 Autrement dit, l'un des sites concurrents, le tonnage qui était acheminé chez nous est allé en excédant des permis qui étaient autorisés à l'époque, donc c'est ce qui explique les tonnages qui sont allés vers un autre site. Donc capacité qui n'existe pas aujourd'hui, parce qu'elle avait été excédée au-delà des règles du ministère de l'Environnement.

M. KAREL MÉNARD :

30 On parle de Lachute?

M. MARTIN DUSSAULT :

On parle du site de Lachute.

LE PRÉSIDENT :

35 Voulez-vous une autre question?

M. KAREL MÉNARD :

Bien sûr, si vous me permettez, absolument.

LE PRÉSIDENT :

40 Ça va bien, ça fait que...

5 M. KAREL MÉNARD :

Tableau 3.8, je m'excuse de faire travailler vos gens, page 3.10 du rapport principal. Le tableau s'intitule « autres lieux d'enfouissement desservant le territoire de la CMM les Laurentides, Lanaudière et l'Outaouais », si je comprends bien, c'est le territoire principal desservi par le promoteur. En fait, ce sont les lieux d'enfouissement technique qui existent, selon moi, sur le territoire principal desservi par le lieu d'enfouissement technique et non pas l'ensemble des lieux d'enfouissement qui desservent la clientèle présente sur le territoire.

10 Ma question est est-ce qu'il existe d'autres lieux d'enfouissement technique à l'extérieur des régions présentes qui desservent la population des régions, notamment sur la Rive-Sud de Montréal ou Centre du Québec, par hasard?

15 LE PRÉSIDENT :

On va commencer du côté de monsieur Dussault, on va aller en complémentaire.

M. MARTIN DUSSAULT :

20 Alors la réponse à la question de monsieur Ménard, c'est oui, il y a d'autres lieux d'enfouissement, davantage sur le territoire sud-est du Québec, qui vont desservir davantage la région de l'Estrie, Centre du Québec, partie de la Montérégie, et également de la Mauricie, donc des sites qui ne sont pas en mesure par exemple de desservir la Couronne Nord de Montréal, l'Outaouais et une partie de la CMM. Donc c'est pour ça ici qu'ils ne sont pas dans le territoire desservi par le lieu d'enfouissement, ou ont une très très faible influence sur ce territoire.

25 M. KAREL MÉNARD :

En sous-question peut-être, si vous me permettez.

30 LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce que le site de Saint-Nicéphore appartenant à Waste Management et de Sainte-Cécile-de-Milton desservent en partie la CMM?

35 M. MARTIN DUSSAULT :

Une très faible partie. La majorité des matières qui sont reçues par ces lieux d'enfouissement proviennent des territoires que j'ai mentionnés, d'abord et avant tout de la région de l'Estrie, une partie de la Montérégie, du Centre du Québec et de la Mauricie.

40

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous va?

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce qu'on va avoir les tonnages éventuellement qui sont acceptés par ces sites-là, provenant de la CMM?

LE PRÉSIDENT :

Du tonnage provenant de la CMM?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, ou des territoires mentionnés au tableau 3.8.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, donc dans le marché visé par...

M. KAREL MÉNARD :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

... Sainte-Sophie, par exemple. Est-ce que c'est possible d'avoir cette information-là dans le cas de Saint-Nicéphore? Parce que c'est plus difficile d'avoir ceux qui sont en compétition, qui sont opérés par d'autres entreprises, donc êtes-vous en mesure de nous apporter un complément d'information demain?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, absolument, on va se pencher là-dessus, Monsieur le président, et on va revenir pour le bénéfice d'information à monsieur Ménard.

LE PRÉSIDENT :

On fera le suivi en début de séance demain après-midi, on va faire le suivi de cette question-là, ça va?

M. MARTIN DUSSAULT:

Oui, c'est bon, excellent.

M. KAREL MÉNARD:

Parfait, merci monsieur.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Benoît Larocque à s'avancer.
Rebonsoir monsieur.

M. BENOIT LAROCQUE

M. BENOIT LAROCQUE :

Vous parliez, Monsieur le président, d'une rencontre qui a eu lieu le 17 décembre, une rencontre d'information. On y a appris à ce moment-là qu'il était dans les us et coutumes que les études d'impact soient payées par le promoteur dans le cadre de gros projets comme celui qui nous occupe.

Là-dessus, j'aurais une question. Je me ferais, pour partir sur une, je dirais des questions qu'on a sur l'impartialité des études, je nous référerais au document principal. Il y a une section à l'étude principale, le rapport complet, il y a la section « réserves et limites » en tout début de document. J'aimerais vous en lire certains passages pour mettre en contexte ma question.

Il y est inscrit que :

« Les informations données, recommandations et conclusions contenues dans le rapport peuvent être basées sur des informations fournies au consultant », on comprend dans le cas ici AECOM, « et qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante. »

Il y est inscrit aussi :

« Le consultant est en droit de se fier sur les informations qui lui ont été fournies et d'en présumer l'exactitude et l'exhaustivité et n'a pas l'obligation de mettre à jour ces informations. »

À un autre endroit, on y retrouve l'inscription suivante :

« Le consultant n'accepte et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers toute partie autre que le client, et toute partie se fiant sur ces estimations et opinions le fait à ses propres risques. »

Alors à ce sujet, on aurait une question pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Je cherche, voilà.

Est-ce que le ministère, à l'instar d'AECOM, se fie aux informations remises par le promoteur, en présume l'exactitude et l'exhaustivité, sans avoir l'obligation d'en vérifier l'authenticité? Ça serait ma première question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savoie.

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le président, lorsqu'on reçoit une étude d'impact au ministère, les données que le

promoteur nous fournit, que l'initiateur de projet nous fournit, ce sont les données auxquelles nous nous fions. Si le promoteur reçoit des données d'un consultant qui sont erronées, à ce moment-là, c'est le promoteur qui... si c'est découvert éventuellement, c'est le promoteur qui devra faire les ajustements nécessaires.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc ultimement, le promoteur est responsable, on comprend, des données qu'il fournit au ministère de l'Environnement. Si je reviens du côté de monsieur Dussault, votre consultant émet des mises en garde, qu'est-ce que vous avez à dire à ce sujet-là?

10

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Desjardins de AECOM de nous expliquer le processus lors de la réalisation de l'étude d'impact.

15

M. BERNARD DESJARDINS :

Oui. Alors effectivement, la notice qui apparaît au début de ce rapport-là est une notice standard, effectivement, qui apparaît au début de tous nos rapports. C'est effectivement pour aussi nous-mêmes nous protéger contre les informations qui ne seraient pas correctes et qui nous seraient données pour faire les études.

20

Ceci dit, nous sommes des professionnels, et nous vérifions, dans la mesure du possible, tout ce qui est possible d'être vérifié. Évidemment, c'est pour, lorsque par exemple des mesures ont été prises dans le passé par quelqu'un d'autre, évidemment, on ne peut pas aller reprendre la mesure au moment où elle a été prise, c'est juste une impossibilité physique de faire ce genre de mesure-là.

25

Donc on doit, lorsqu'une donnée antérieure nous est fournie qui provient d'une mesure qui est effectuée dans un contexte qu'on ne connaît pas, on doit la prendre en tant que telle si ce n'est pas possible de la vérifier. Si c'est possible de la vérifier, évidemment, on fait tout ce qu'il faut pour la vérifier, et puis, effectivement, on pose, je pense que notre client peut en témoigner, on pose beaucoup de questions et on revient souvent à la charge aussi pour obtenir des données.

30

M. MARTIN DUSSAULT :

Je peux peut-être ajouter, Monsieur le président, à ce que monsieur Desjardins dit.

35

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. MARTIN DUSSAULT :

C'est que les études d'impact ne sont pas faites selon la volonté de l'exploitant ou de l'initiateur, elles sont faites en respectant une directive ministérielle qui est émise par le ministère de

40

l'Environnement qui nous oblige à vérifier bon nombre d'éléments. Et avant d'être déclarées satisfaisantes, évidemment, il y a une batterie d'experts du côté du ministère de l'Environnement qui vont réviser la méthodologie, dans un premier temps, et l'exactitude des informations, s'assurer que ça a été fait selon les règles de l'art acceptables pour le ministère.

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

M. BENOIT LAROCQUE :

Monsieur le président.

10

LE PRÉSIDENT :

Mon collègue veut poser une question.

15

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Je voudrais demander à monsieur Desjardins, est-ce que dans le processus d'évaluation d'impact sur ce projet-là, est-ce qu'il y a eu des éléments que vous n'avez pas pu vérifier et qui se trouvent quand même dans le rapport?

20

M. BERNARD DESJARDINS :

Bien en fait, d'une manière générale, ce sont les données qui proviennent de mesures qui ont été effectuées antérieurement. Évidemment, ce n'est pas possible, c'est simplement physiquement impossible de vérifier une mesure qui a été faite antérieurement, par exemple, sur un rejet qui, par définition, est déjà passé. Donc on ne peut pas physiquement refaire une vérification pour reprendre une mesure qui a été faite à un moment donné.

25

Donc c'est ce genre de données là qu'on ne peut pas vérifier. Par contre, tous les relevés sur le terrain qui ont été faits l'ont été faits par nous, donc on a pu vérifier à ce moment-là nous-mêmes les faits.

30

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Avez-vous une autre question?

M. BENOIT LAROCQUE

Si je peux me permettre une sous-question.

35

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

40

M. BENOIT LAROCQUE :

Je vous remercie. Alors si je comprends bien, au gouvernement, il n'y a pas d'instance qui a le mandat légal de vérifier l'exactitude des informations remises par le promoteur? Est-ce qu'on peut dire ça?

5

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas nécessairement ce que j'ai compris, mais on va donner la parole à monsieur Savoie du ministère.

10

M. PATRICE SAVOIE :

Ce qu'il faudrait rajouter aussi, c'est que nous, lorsqu'on reçoit les études d'impact, le document d'étude d'impact est transmis aux experts du ministère. Chacun des experts, par la suite, pose des questions, et puis lors des questions, il y a des ajustements qui sont parfois faits et puis c'est ce qui nous amène à délivrer un avis de recevabilité par la suite.

15

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ce qu'on doit comprendre, bien entendu, c'est que le promoteur est responsable de l'étude d'impact, donc responsable de tout ce qui est dans l'étude d'impact. On voit que le consultant met des réserves sur des données qu'il n'a pas lui-même prises, tout ça est envoyé au ministère de l'Environnement qui en vérifie disons la vraisemblance, c'est ce qu'on doit comprendre. C'est un processus qui est comme ça pour l'ensemble des projets.

20

M. BENOIT LAROCQUE :

Très bien, je vous remercie.

25

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Normand L. Beaudet à s'avancer.

30

M. NORMAND L. BEAUDET

M. NORMAND L. BEAUDET :

Bonsoir. Alors moi, ça porterait sur la question de la crise climatique et, en quelque sorte, la relation un peu avec ce projet-là qui nous est proposé. Dans un article récent, le président du BAPE, là, signifiait que cette notion-là d'urgence climatique, de crise climatique était très importante, et qu'il y a eu, dernièrement, on parle de 2018, des modifications qui obligent le Bureau d'audiences publiques à tenir compte de l'urgence climatique.

35

Alors ma question est la suivante, et je ne sais pas si ça serait le ministère de l'Environnement ou du Transport ou même le BAPE qui pourrait peut-être me répondre à ça, c'est que les chiffres,

40

bon, il y a plusieurs choses qui sont à douter, les chiffres changent.

5 Dans l'autre présentation, le promoteur parlait de 400 camions qui vont chaque jour à ce
dépotoir, environ 400 camions, des fois un peu plus, des fois un peu moins, il a des temps de pointe,
là aujourd'hui, on entend 300, mais en fait, de toute façon les données n'ont pas vraiment été
vérifiées de ce qu'on comprend. Mais sur ces 400 camions-là qui vont, et qui reviennent, et qui
peut-être avant ça parcourent dans les villes, ramassent les déchets, on voit qu'à un endroit du
rapport, on parle de la flotte de Waste Management, 38 camions, et c'est tout ce qui est comptabilisé
10 en termes de gaz à effet de serre.

15 Ma question est la suivante : est-ce qu'un organisme, le BAPE, le ministère de l'Environnement
pourrait évaluer les GES produits par ces 400 camions-là qui chaque jour déferlent vers le dépotoir
privé de Waste Management à Sainte-Sophie? Alors c'est ma question, j'aimerais savoir si c'est
possible d'approfondir cette question-là, et d'avoir des données probantes à ce sujet.

20 LE PRÉSIDENT :

On va regarder ça. Monsieur Dussault, effectivement, vous aviez, de mémoire, c'est des
questions complémentaires du ministère de l'Environnement, donc vous aviez fourni l'information, ce
que j'en comprenais, effectivement, c'est vous aviez indiqué les camions sous votre responsabilité,
25 est-ce que, par contre, vous êtes en mesure de faire une estimation pour l'ensemble de la flotte des
camions qui arrivent de Sainte-Sophie, étant donné que vous connaissez le marché, à peu près?
Donc les origines, les destinations de l'ensemble des camions, est-ce que vous êtes en mesure de
faire une estimation de l'ensemble des camions, y compris ceux des autres compagnies?

30 M. MARTIN DUSSAULT :

Alors cette estimation-là n'a pas été faite, en fait, elle a été réservée aux 39 camions qui
appartiennent à notre flotte et selon la méthodologie qui a été retenue et appuyée par le ministère de
l'Environnement, parce que que le projet existe ou pas, ces camions-là iraient soit à une
35 infrastructure de recyclage, une infrastructure de compostage ou un autre lieu d'enfouissement. Donc
le lieu d'enfouissement ne vient pas créer les passages et ces camions-là circulent puisque ces
matières-là, de toute façon, doivent être récupérées d'une façon ou d'une autre, alors ce n'est pas lié
à la réalisation du projet.

40 LE PRÉSIDENT :

Très bien. Du côté du ministère de l'Environnement, qu'est-ce que vous pouvez répondre à ça,
concernant la flotte de camions pour l'ensemble du projet?

M. PATRICE SAVOIE :

Si vous permettez, Monsieur le président, j'inviterais un de mes collègues, monsieur Vincent
Chouinard-Thibodeau, à décrire un petit peu ce qui en est sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beaudet, vous permettez?

5 M. NORMAND L. BEAUDET :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

10 On est un petit peu serrés, on a essayé de trouver des salles idéales, mais des fois... les plus grandes salles n'étaient pas disponibles.

M. NORMAND L. BEAUDET :

15 On a été surpris de se retrouver ici, on a l'impression qu'à Saint-Jérôme, il y a des salles avec une meilleure réputation, mais écoutez.

LE PRÉSIDENT :

Les salles étaient plus grandes, mais elles étaient prises, donc...

M. NORMAND L. BEAUDET :

20 Ah oui? O.K.

LE PRÉSIDENT :

On a fait le tour. Alors allez-y.

25 M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Bonsoir. Pour le transport des matières résiduelles, ce qui avait d'abord été demandé, c'est d'avoir au moins le transport de la flotte de camions qui appartient au promoteur. L'idée, c'est de voir qu'est-ce que le promoteur peut faire aussi comme mesures d'atténuation, qu'est-ce qu'il contrôle comme actions en ce sens-là.

30

LE PRÉSIDENT :

Pour ce qui est des autres compagnies qui viennent utiliser le site, le lieu d'enfouissement sanitaire, autrement dit, à ce moment-là, vous nous dites que ce n'est pas sous le contrôle de l'initiateur du projet, c'est ce qu'on doit comprendre?

35

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

L'idée, c'est d'avoir principalement la flotte qui appartenait ou pour laquelle le promoteur...

LE PRÉSIDENT :

40 Il est responsable?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

... pouvait avoir des influences.

5 LE PRÉSIDENT :

C'était sa flotte à lui, dont l'ensemble des camions. Par contre, du côté du ministère de l'Environnement, on sait que vous tenez une comptabilisation de l'ensemble des GES, vous comptabilisez le secteur enfouissement? Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus, sur le portrait plus général de l'importance des GES générés par l'enfouissement, qu'est-ce que vous prenez en compte dans ça?

10

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Vous parlez par exemple pour l'inventaire?

15 LE PRÉSIDENT :

L'inventaire, oui?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Ce qu'on retrouve dans l'inventaire québécois pour le secteur déchets, bien il y a une section pour l'enfouissement des déchets, c'est principalement le méthane qui provient des lieux d'enfouissement. Pour ce qui est des équipements sur le site ou des moyens de transport pour la matière résiduelle, ça, ça va être traité dans un autre secteur de l'inventaire.

20

LE PRÉSIDENT :

Pour ce qui est du camionnage dans son ensemble, par exemple, donc c'est l'utilisation des carburants, de quelle façon vous faites la comptabilisation des GES à ce moment-là pour l'utilisation des véhicules? C'est en comptabilisant le volume de carburant vendu sur le marché québécois?

25

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Oui, en principe, oui, pour l'inventaire.

30

LE PRÉSIDENT :

Donc ce qu'on a comme portrait, c'est l'ensemble du camionnage en fonction des carburants utilisés, et non en fonction du type de camion, si c'est un camion de vidanges ou si c'est un camion de livraison, on n'a pas la distinction dans l'inventaire? Ce qu'on a, c'est simplement la quantité de, je sais pas moi, de carburant, le diesel par exemple utilisé, consommé au Québec?

35

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Oui, principalement.

40

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on a en inventaire.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Bon, vous voyez, monsieur Beaudet, donc il y a des informations qui sont prises en compte, d'autres qui ne le sont pas. On informe que pour ce qui est de l'ensemble du camionnage des tiers, ce n'est pas considéré dans l'étude d'impact, ce n'est pas venu dans la directive à l'attention du promoteur.

M. NORMAND BEAUDET :

Alors sous-question, je fais une demande officielle pour qu'une évaluation indépendante soit faite de ça. Ça serait odieux que l'impact de ce mégaprojet-là, qu'on occulte les 400 camions qui déferlent chaque jour, qu'on occulterait ça. Moi, je fais une demande officielle pour que cette évaluation-là soit faite et soit tenue compte dans l'ensemble du projet.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous revenir dans un mémoire là-dessus, on pourra en rediscuter.

M. NORMAND BEAUDET :

C'est une demande.

LE PRÉSIDENT :

Ce soir, on pose les questions, comme je vous dis, la première partie, ça sert à chercher de l'information, donc je vous invite à faire un mémoire et on pourra échanger sur ça.

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, j'y manquerai pas. Je vous formule ça, pourquoi n'est-il pas possible de faire une évaluation indépendante des 400 camions qui circulent chaque jour vers ce dépotoir et qui ont des — et peut-être pour vous, Monsieur le président, qu'est-ce que ça veut dire quand le président du BAPE nous dit que maintenant, il y a une obligation de la refonte de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui oblige à traiter de la crise climatique?

LE PRÉSIDENT :

On va faire des petites nuances. Donc à l'intérieur du ministère, donc ils ont, il y a une réforme de la loi qui est rentrée en vigueur en mars 2018, mais antérieurement à ça, il y avait déjà des considérations sur cet aspect-là, mais quand ça a sorti, j'étais en audience publique, le ministère utilisait un terme qu'il appelait le fameux « test climat », entre autres, qui concernait deux aspects :

L'aspect résilience d'un projet face aux changements climatiques, et l'autre aspect, c'était la réduction le plus possible des GES émis par un projet.

5 Donc le ministère, monsieur Savoie, vous pourrez apporter des précisions sur ce point-là, mais c'est ça l'allusion que notre président a faite, c'est que dans la loi, il y a un nouveau test climat qui a été introduit par le ministère de l'Environnement qui est plus détaillé que ce qu'il y avait avant la réforme à la loi. La référence, c'est ça, plus exactement, c'est pris en compte.

10 Pour ce qui est des études, ce que je pourrais résumer sur les pouvoirs de la Commission, la Commission peut obliger quelqu'un à témoigner, mais la Commission n'a pas le pouvoir d'exiger de quiconque de faire ne serait-ce qu'un tableau de deux lignes par deux colonnes. On n'a pas ce pouvoir-là, nous.

15 Nos pouvoirs, c'est de faire déposer un document existant, mais nous, on n'a pas le pouvoir de faire faire, d'obliger des gens à faire des études. Bien entendu, dans un rapport, hein, parce que quand on fait un rapport, on prend une genre de photographie d'un dossier, et si on juge qu'il y a des insuffisances, là on dit il devrait y avoir des études complémentaires, mais c'est dans le rapport.

20 On dit souvent que le BAPE parle par ses rapports. C'est pour ça que je vous invite, faites-nous un mémoire, on pourra échanger sur ce point-là, puis après ça, on va considérer tous les avis, les propositions des participants, c'est comme ça qu'on fonctionne. Ça vous va?

M. NORMAND BEAUDET :

25 Non, pas du tout, mais absolument. Écoutez, j'ai une petite sous-question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y avec vos questions.

M. NORMAND BEAUDET :

30 Alors est-ce qu'il y aura une visite du dépotoir, du mégadépotoir?

LE PRÉSIDENT :

35 On l'a envisagé, le promoteur, on sait qu'on a envisagé ça. On n'a pas pris de décision là-dessus parce que si on fait une visite, de toute façon, c'est une visite publique, donc on doit s'entendre avec le promoteur. À ce moment-là, on l'annonce, on donne un point de rendez-vous, donc bien entendu, on a besoin de la collaboration du promoteur, combien de monde il peut prendre à la fois, et cetera. On l'envisage, s'il y a un intérêt, ça pourrait se faire au mois de février.

M. NORMAND BEAUDET :

40 O.K., dans l'entre-deux. Alors si telle chose se produit, je fais une autre question, ne serait-il pas

5 possible pour le ministère de la Santé publique, moi j'aimerais ça, avant de me rendre à ce dépotoir-là qui ne capte pas tout son méthane, hein, on voit que c'est un projet de captage de méthane, donc il y a encore des gaz qui ne sont pas encore totalement captés, moi je voudrais être certain que d'aller là, il n'y a pas de danger pour la santé publique puisqu'il y a encore du méthane qui s'échappe qui n'est pas capturé. Alors voici ma question, et c'est ma demande, un avis de santé publique, à savoir qu'il n'y a aucun danger de visiter ce mégadépotoir-là qui produit pas mal de méthane.

10 LE PRÉSIDENT :

Alors nous avons monsieur Jean-Claude Dessau, si vous voulez céder la place à monsieur Dessau. Donc pouvez-vous nous indiquer si une visite peut être sécuritaire sur le site Sainte-Sophie?

15 M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

On peut diviser la question en deux. Est-ce que l'initiateur du projet permet de capter tous les biogaz, il semble qu'il soit capable de capter jusqu'à 95 % des biogaz qui ont été produits. Avec ces biogaz-là, il compte aussi en faire une certaine valorisation, entre autres de permettre à la compagnie Rolland d'utiliser une partie de ces biogaz en les concentrant, en les envoyant à cette compagnie-là pour diminuer, donc, certains des aspects qui peuvent être liés à l'émission des biogaz.

20 Ensuite, ce qu'il reste des biogaz, selon les résultats que l'on a actuellement, ce que nous fournit aussi le ministère de l'Environnement, il ne semble pas qu'il y ait de risques à la santé qui soient significatifs, en tout cas, sûrement pas pour une visite de quelques heures ou quelques dizaines de minutes. Il n'y a vraiment aucune raison qu'il puisse y avoir un danger, un risque significatif lors d'une visite des lieux.

25 LE PRÉSIDENT :

Très bien. J'irais du côté de monsieur Dussault. À l'intérieur des installations du lieu d'enfouissement sanitaire, donc j'imagine, est-ce qu'il y a des endroits qui sont hors limite justement pour des raisons de sécurité? Lors d'une visite, par exemple, est-ce que vous prenez des mesures de précaution pour éviter certains secteurs plus à risque?

30 M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, évidemment, Monsieur le président, la santé sécurité de nos travailleurs et des visiteurs, c'est une très grande priorité pour nous, et je vais laisser mon collègue, monsieur Mercier, vous parler des procédures et des limites lorsqu'il y a parfois des visites de nos installations.

35 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie, allez-y.

40

5 M. SIMON MERCIER :

Il n'y a pas de problème à accueillir une visite à nos installations, on le fait à plusieurs reprises dans l'année, on a d'ailleurs eu une journée portes ouvertes à l'automne dernier. Donc c'est certain que les visiteurs doivent demeurer dans des secteurs sécuritaires, mais on peut accéder quand même à l'ensemble de nos bâtiments et activités sur le site.

10 LE PRÉSIDENT :

Par exemple, il y a une torchère, est-ce qu'il y a un périmètre de sécurité autour de la torchère?

15 M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, il y a un périmètre de sécurité autour de la torchère, on peut quand même accéder au bâtiment de contrôle, bâtiment des soufflantes, donner des explications aussi sur le fonctionnement de ces équipements-là.

20 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Alors monsieur Beudet, ça vous va?

25 M. NORMAND L. BEAUDET:

Oui.

30 LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez vous réinscrire pour poser d'autres questions.

35 M. NORMAND L. BEAUDET:

O.K.

40 LE PRÉSIDENT :

Je veux vraiment essayer de passer tout le monde ce soir.

M. NORMAND L. BEAUDET:

Merci beaucoup.

45 LE PRÉSIDENT :

S'il reste du temps, à ce moment-là, je pourrai inviter plus que les neuf personnes.

M. NORMAND L. BEAUDET:

Parfait, merci beaucoup.

50 M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le président, si vous le permettez, mon collègue monsieur Mercier aimerait corriger

une donnée qui a été véhiculée par monsieur Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

Sur le camionnage?

5

M. SIMON MERCIER :

Oui, en fait, sur le camionnage, j'aimerais préciser, le chiffre de 400 camions par jour qu'on avait présenté à la soirée d'information au mois d'octobre, en fait, c'était à ce moment-là en période de pointe. Ce n'est pas une moyenne. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, le chiffre présenté est de 300 camions par jour, qui est plutôt la moyenne de camions par jour à travers l'année. Des volumes de 400 camions par jour, ça arrive, environ, 15 % du temps, donc ce n'est pas représentatif de la réalité qu'on a à Sainte-Sophie.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

15

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le président, mon collègue, monsieur Trudel, aimerait rajouter quelque chose concernant les biogaz.

20

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, j'aimerais juste ajouter qu'au niveau de la réglementation, il y a une obligation pour les exploitants de lieux de cette envergure-là de capter tous les gaz qui sont générés par l'enfouissement des déchets.

25

C'est sûr qu'il y a des limites technologiques associées à ça, par contre, pour s'assurer de l'efficacité de captage des gaz, on comprend que la composante principale du gaz, c'est le méthane, c'est celui qu'on retrouve autour de 50 % de la concentration. Il y a des équipements qui existent pour permettre un suivi assez facile de l'efficacité de captage des cellules d'enfouissement. On peut faire un suivi sur l'ensemble des zones d'enfouissement pour s'assurer qu'on a une limite, même, prévue au règlement à ne pas dépasser, c'est-à-dire qu'on a une concentration maximale de 500PPM à respecter. Les exploitants de ce type de lieux là sont obligés de faire un suivi quatre fois par année des émissions de surface et de corriger les problèmes où il y a des émissions.

30

35

On comprendra aussi qu'en vertu de la réglementation, il y a obligation de fermer les zones le plus rapidement possible au fur et à mesure qu'elles sont complétées, qu'on a atteint le niveau final. À ce moment-là, on met un recouvrement final qui est étanche, qui assure une meilleure efficacité au

40

niveau du captage, mais il y a quand même toujours un suivi qui est fait périodiquement sur l'ensemble des cellules d'enfouissement de manière à s'assurer de l'efficacité de captage des gaz.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Je vais maintenant inviter madame Francine Charette à s'avancer.

Mme FRANCINE CHARETTE

Mme FRANCINE CHARETTE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

Mme FRANCINE CHARETTE :

Je vais être brève avec ma question, j'aimerais savoir s'il y a un suivi qui est fait entre autres sur la pollution de l'eau dans la rivière Jourdain, principalement, parce qu'une de mes préoccupations, c'est la rivière aussi, entre autres, avec plus toutes les autres choses, mais est-ce qu'il y a des tests qui sont faits, étant donné qu'il y a des déversements qui sont autorisés par le gouvernement, est-ce qu'il y a des tests qui sont faits pour la pollution de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

Nous allons adresser la question au promoteur, à l'initiateur, on va aller après ça au ministère de l'Environnement. Oui monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors je vais référer la question à monsieur Desjardins de AECOM qui a réalisé les études environnementales.

M. BERNARD DESJARDINS :

Oui, merci. En fait, oui, effectivement, on a, dans le cadre de l'étude d'impact, même si ce n'était pas spécifiquement demandé, on a été faire des mesures dans la rivière Jourdain, et en fait, je vais vous présenter une figure qui présente les endroits où on a fait des échantillonnages dans la rivière Jourdain.

Donc en gros, ce qu'on a fait, c'est qu'on a mesuré la qualité de l'eau en amont et en aval du point de rejet dans la rivière Jourdain, parce que le site, l'usine de traitement des eaux qui est localisée sur le site du LET de Sainte-Sophie rejette ses eaux via une conduite souterraine à quelques kilomètres du site dans la rivière Jourdain, et donc — la carte, s'il vous plaît — donc on a fait des mesures, on a fait des prélèvements en amont.

5 Pour vous situer sur la carte — pardon, je vais essayer d'être un petit peu acrobate. Alors ici, vous avez le LET, et le point de rejet est localisé ici. Vous avez un agrandi de cette zone de rejet là dans la rivière Jourdain. Le point de rejet, en fait, via une conduite est ici, donc on a fait des prélèvements en amont, c'est-à-dire un endroit qui n'est pas affecté par le rejet, et des prélèvements en aval du point de rejet, dans la zone de mélange, parce qu'on est resté dans les 150 mètres, donc la zone de mélange, c'est là où il y a à la fois le rejet et l'eau de la rivière qui se mélangent.

10 Donc on a fait ces mesures-là, effectivement, et on a trouvé que pour certains paramètres, effectivement, il y a une augmentation de la concentration qui est causée par le rejet. Et ces paramètres-là...

15 Mme FRANCINE CHARETTE :

J'en doute pas.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait.

20 M. BERNARD DESJARDINS :

Par contre, pour d'autres paramètres, on n'a pas vu de différence. Mais il y a certains paramètres pour lesquels on a vu une augmentation de la concentration, principalement les nitrates, de mémoire, le nickel, et les chlorures. Dans le cas du nickel et des chlorures, une augmentation de la concentration dans la zone de mélange était quand même, faisait que la concentration mesurée était quand même en deçà de tous les critères de qualité de l'eau du ministère de l'Environnement du Québec.

25 Dans le cas des nitrates, par contre, on a effectivement observé un dépassement des critères de qualité de l'eau dans la zone de mélange, effectivement. Il y en avait par contre des nitrates aussi en aval, parce qu'on est dans une zone agricole, les nitrates, on en retrouve dans les engrais.

30 Et puis l'autre point, c'est que les nitrates, en fait, proviennent du système de traitement des eaux, en tant que tel, parce qu'il y a une norme de rejet que le promoteur, l'opérateur, tout opérateur de lieu d'enfouissement doit respecter qui est la norme sur l'ammoniaque. Et l'ammoniaque, pour le traiter de manière biologique, avec de l'oxygène, on fait une nitrification et on produit des nitrates. Donc c'est la situation qui a été observée effectivement dans la rivière.

35 LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, dans l'étude d'impact, en réponse à des questions du ministère, vous avez dit filière 5.2, page 18, vous affirmez, l'initiateur affirme, donc vous dites :

40 « Certains OER demeureront difficiles à atteindre même avec le niveau de traitement

proposé. »

5 Donc les OER, c'est les objectifs environnementaux de rejet. D'ailleurs, ils sont publiés dans l'étude d'impact dans une autre annexe, ce sont des données que le ministère fixe au promoteur. Qu'est-ce que vous entendez par là, certains OER seront difficiles? Est-ce que c'est essentiellement les nitrates?

M. MARTIN DUSSAULT :

10 Mon collègue, monsieur Lacombe, ingénieur, va répondre.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. GHISLAIN LACOMBE:

15 Ce que je peux vous dire, c'est que le ministère, dans le cadre d'une révision des OER, il y a eu une révision des OER en 2018, donc la liste des OER a été révisée, puis par la suite, effectivement, le ministère a ajouté une OER pour les nitrates.

20 À ce moment-là, on a rencontré le ministère pour comprendre l'objectif visé, parce que les nitrates ne sont pas normés pour les sites d'enfouissement au Québec, on a bien compris la préoccupation du ministère, c'est pour ça qu'on a tenu compte de l'abaissement, de l'enlèvement des nitrates dans le cadre de la construction de l'usine qui est en cours de construction actuellement.

25 Donc on a tenu compte que l'usine va être en mesure de réduire de 60 % les nitrates, c'est sur la base de la technologie disponible. Donc on installe actuellement la meilleure technologie disponible pour traiter les eaux et cette technologie-là est en mesure de rabattre les nitrates d'au moins 60 %.

LE PRÉSIDENT :

30 Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère, monsieur Savoie, justement, encore toujours dans PR5.2, le promoteur avait décrit son système d'enlèvement, le traitement notamment pour les nitrates. À ce stade-ci, le ministère, est-ce qu'il est satisfait des engagements de l'initiateur du projet concernant ce nouveau système-là?

M. PATRICE SAVOIE :

35 Pour l'instant, oui, Monsieur le président. Par contre, je pourrais passer la parole à madame Lachapelle de la Direction de la qualité des milieux aquatiques qui pourrait vous en parler davantage.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien, donc on va demander à madame Lachapelle de venir s'asseoir, si vous permettez, à côté de vous.

Mme FRANCINE CHARETTE :

C'était juste ma petite question.

5 LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

10 Bonsoir. Je voulais juste vous dire que pour ce qui est du traitement des nitrates, j'aimerais mieux qu'on se réfère à mes collègues qui sont spécialistes des traitements, mais je voulais juste confirmer ce qui a été décrit par monsieur... monsieur Desjardins, excusez-moi.

15 Quand on regarde les mesures qui ont été prises dans la rivière Jourdain, qu'on n'a pas demandées, parce qu'en général, on regarde juste qu'est-ce qui est rejeté à l'effluent, c'est comme ça qu'on fait notre analyse, parce que c'est plus simple de faire des mesures à l'effluent que dans les cours d'eau, mais c'est un rapport d'information qui est très intéressant. Je veux vous dire que oui, c'est vrai, dans une zone restreinte, il peut y avoir un apport d'une certaine substance, et c'est normal parce qu'ils sont présents à l'effluent, et ce n'est pas propre au LET de Sainte-Sophie, c'est la même chose pour tous les types de rejets, qu'ils soient municipaux, que ce soit des mines, des pâtes et
20 papiers, peu importe, il y a toujours une zone d'impact qu'on essaie de contrôler le plus possible.

Cela dit, moi, j'ai regardé tous les résultats qui ont été présentés dans le tableau, dans une grande majorité des cas, il y a une non-détection, et pour la majorité des cas, sauf deux paramètres, tous les critères de qualité sont déjà respectés dans la zone qu'on dit d'impact. Donc pour nous, c'est
25 vraiment un rejet qui est de moindre impact.

Pour les deux paramètres qui dépassent, c'est le phosphore, et les concentrations en amont sont identiques aux concentrations en aval, donc le rejet n'ajoute pas de charge en phosphore. La qualité du cours d'eau se maintient.
30

Là où il y a un dépassement, c'est pour un paramètre qu'on n'avait jamais considéré jusqu'à ce que Environnement Canada définisse un nouveau critère de qualité de l'eau pour les nitrates qui est passé de 40 milligrammes par litre à 3 milligrammes par litre. Ça, on s'attendait pas à ça, c'est des nouvelles informations, et quand on dit que le critère est de 3 milligrammes par litre, c'est pour
35 protéger, parmi tous les essais qu'ils ont réalisés, l'espèce la plus sensible, donc la majorité des autres espèces ne serait pas impactée à 3 milligrammes par litre.

Ce que je veux dire aussi, c'est que la caractérisation s'est faite en période d'étiage, donc là où on devrait détecter les concentrations les plus élevées. Donc le reste de l'année, on devrait s'attendre
40 à des concentrations moindres, donc la vie aquatique, les espèces aquatiques ne sont pas soumises

à des dépassements de critères de façon continue, mais de façon ponctuelle en période d'étiage.

5 Alors ça, c'est ce que je voulais dire du tableau. Quand on parle d'impact, pour ce rejet-là, nous, on est rassuré parce que, pour résumer, en général, les critères de qualité de l'eau sont respectés, et même si on est à proximité du rejet.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

10 Mme CAROLE LACHAPELLE :

Pour ce qui est de la politique du ministère pour la réduction des nitrates, on n'en a pas, moi mais j'aimerais mieux que mes collègues vous donnent les limites des systèmes de traitement pour réduire les nitrates, s'il y a lieu.

15 LE PRÉSIDENT :

Pour revenir aux nitrates, ça veut dire la nouvelle, les nouveaux critères fédéraux, ça veut dire que ça a un impact non seulement sur le LET de Sainte-Sophie mais ça veut dire sur des centaines d'installations au Québec, comme les usines d'épuration des eaux aussi?

20 Mme CAROLE LACHAPELLE :

Comme les abattoirs qui en rejettent, comme les sites de compostage, comme on en retrouve aussi dans les ruissellements agricoles, on en retrouve dans les LET, on en retrouve aussi aux stations d'épuration municipales, donc c'est un problème global qu'il va falloir, pas adresser, mais envisager d'une façon globale, pour tous les rejets.

25 Et moi, j'ai vérifié, parce que la rivière Jourdain se rejette — je vais vous donner un complément d'information concernant les nitrates en particulier. La rivière Jourdain se rejette dans la rivière l'Achigan et on a une station de suivi de qualité du ministère de l'Environnement et j'ai regardé les valeurs médianes, moyennes, maximales, et elles sont du même ordre de grandeur ou de moindre, 30 des concentrations moins élevées que dans deux rivières qui sont à proximité de la rivière de l'Achigan, c'est-à-dire la rivière Saint-Esprit et la rivière Point-du-Jour. Donc le phénomène de dépassement de critères ou de valeurs plus élevées, on la retrouve dans d'autres bassins versants, où on n'a pas...

35 LE PRÉSIDENT :

Juste une sous-question pour les OER, la fréquence de suivi, c'est toujours déterminé, le ministère a des exigences précises sur les fréquences de suivi, c'est quoi déjà ces fréquences-là?

40 Mme CAROLE LACHAPELLE :

Trimestriel.

LE PRÉSIDENT :

Trimestriel. Très bien, je vous remercie. Mon collègue aurait une question.

5 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Juste pour préciser, le type de traitement qu'il propose, le type de traitement MLE permettrait une réduction de 60 %. Est-ce que vous considérez au ministère que c'est un gain en termes environnemental?

10 Mme FRANCINE CHARETTE :

C'est un gain par rapport à ce qui est rejeté actuellement, et je pense que les autres traitements qu'on connaît ne vont pas, ne réduisent pas à ce niveau, mais j'aimerais mieux que les gens qui sont spécialistes des traitements vous en parlent. Mais c'est sûr que c'est une réduction, puis comme je vous dis, il peut y avoir une petite zone impactée en période d'étiage, mais il n'y a pas de... les valeurs qu'on mesure, une autre information, sont très en deçà de notre critère de toxicité aiguë qui est de 124 milligrammes par litre. Donc ça, on est très en deçà, il n'y a pas de problème de mortalité ou quoi que ce soit pour les organismes.

20 LE PRÉSIDENT :

Merci madame Lachapelle. Ça vous va, madame?

Mme FRANCINE CHARETTE :

Oui, merci.

25 M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Savoie?

30

M. PATRICE SAVOIE :

Si vous voulez davantage par rapport au traitement des eaux, mon collègue Martin Villeneuve pourrait s'approcher puis vous en parler un petit peu.

35 LE PRÉSIDENT :

Très bien, monsieur Villeneuve.

M. MARTIN VILLENEUVE :

Oui, bonjour. Bonsoir.

40

Comme madame Lachapelle l'a avancé, le système de traitement qui est proposé, le système MLE qui est proposé par la compagnie actuellement sera une amélioration par rapport au système qui est existant. Quand on regarde les teneurs en nitrate dans le milieu, on s'attendra donc à ce qu'elles soient réduites par rapport à ce qu'elles sont actuellement.

Donc nous, au niveau du ministère, si vous voulez, on peut embarquer dans tout le processus de l'évaluation d'un système de traitement, mais si vous voulez désirez que je fasse ça succinctement, c'est que on fait tout le temps une analyse du système de traitement proposé en parallèle avec les OER, puis on regarde la meilleure technologie qui est disponible et économiquement réalisable.

Donc on prend plein d'éléments en considération, dont les normes ailleurs, qui sont applicables ailleurs, au Canada, aux États-Unis, en Europe, les systèmes de traitement qui sont utilisés dans le secteur.

À ce sujet-là, je peux dire que le système qui est proposé par Waste Management s'avère le ou sinon un des meilleurs systèmes de traitement pour les eaux de lixiviat qui sera installé dans un LET. On prend en considération l'impact global d'un système. Aussi, des fois, il peut exister des systèmes plus performants, mais il faut évaluer la performance de ce système-là dans sa globalité, parce que là, on regarde spécifiquement un élément qui est les nitrates, mais dans un système, dans un projet comme ça, il faut regarder la globalité du projet. Puis c'est pas mal ça, je sais pas si ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Bouchard à s'avancer.

M. JACQUES BOUCHARD

M. JACQUES BOUCHARD :

Bonsoir Monsieur le président. J'ai deux questions.

J'ai eu une partie de réponse sur mes interrogations quant à la production du méthane. J'ai entendu tout à l'heure qu'il y aurait 95 % du méthane qui serait capté. Alors moi, j'aimerais avoir des chiffres assez précis, quelle est la proportion de méthane qui peut être capté dans le projet, comment se fait la mesure, à quelle fréquence, est-ce que c'est le ministère qui en fait?

J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement et du Développement durable a fait des vérifications de par lui-même, c'est quoi ses fréquences, c'est quoi la tonne métrique annuelle qui se retrouve dans les airs.

LE PRÉSIDENT :

On va synthétiser ça. Donc monsieur Dussault, concernant, on va partir avec la question du pourcentage qui est capté, donc vous avez mentionné dans votre étude d'impact, vous visez 95 %. Fonctionnellement, c'est quoi les pourcentages récupérés, et qu'est-ce qui n'est pas récupéré, donc ça correspondrait à quelle quantité?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à notre directeur de l'ingénierie et de l'environnement, monsieur Lacombe, d'apporter ces précisions.

M. GHISLAIN LACOMBE :

Alors pour vous expliquer, pour répondre à votre question, il y a deux zones principales sur un site d'enfouissement.

Donc on parle d'une zone ouverte, c'est-à-dire la zone active où est-ce qu'on reçoit les matières résiduelles, et il y a la zone fermée, c'est-à-dire où est-ce qu'on a utilisé une géomembrane pour faire le recouvrement final. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que nous, oui, il y a une exigence de capter les biogaz, mais nous, c'est un devoir, on veut les capter pour les valoriser.

Donc qu'est-ce qu'on fait dans le cadre de la mise en place des matières résiduelles, on installe immédiatement des collecteurs dans la masse de déchets, avant même que les biogaz soient générés. Donc dès que les matières, dès que le biogaz est généré, les installations, les capteurs sont déjà présents à travers les déchets pour aspirer les biogaz.

Donc quand je vous parlais de la zone active, étant donné qu'on a une zone ouverte où est-ce qu'on reçoit les camions, il y a du travail qui se fait, on parle d'un taux d'efficacité d'environ 70 % captage. Par contre, les zones, une fois qu'elles sont recouvertes d'une géomembrane, on parle d'une efficacité de captage de 95 %. Donc la façon de faire est en respect avec la réglementation du ministère, c'est-à-dire dès qu'on a atteint le profil final avec les matières résiduelles, donc le profil autorisé, on vient immédiatement faire du recouvrement final pour réduire les zones qui sont actives pour éviter d'avoir, dans le but d'optimiser le captage du biogaz en tout temps sur la propriété.

Et d'ailleurs, les équipements, on parlait tantôt des équipements pour faire une détection de méthane, on fait une vérification sur l'ensemble de notre propriété, donc incluant la zone active, c'est-à-dire on appelle ça chez nous le front de déchets où est-ce qu'on reçoit les matières résiduelles, nos équipes de techniciens ont l'équipement qui permet une détection du méthane en surface. Puis aussi, on fait la vérification sur le toit, sur le dessus des sites où est-ce qu'une géomembrane a été installée, tout ça dans le but pour s'assurer qu'il n'y a pas d'émissions. S'il y a des émissions, même dans la zone active, où est-ce qu'on reçoit des matières résiduelles, on ajoute des collecteurs au besoin.

Donc c'est un système dynamique qu'on s'assure de capter le maximum des biogaz, mais dans la littérature, ce qui est demandé, c'est qu'une zone active, c'est environ 70 % de captage, mais une fois recouverte d'une membrane, c'est 95 % sans problème.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc dans les opérations courantes, c'est quoi à peu près le pourcentage capable d'être capté? Parce que vous faites un recouvrement intermédiaire?

10

M. GHISLAIN LACOMBE:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc c'est quoi à peu près le pourcentage dans ce temps-là?

15

M. GHISLAIN LACOMBE :

Quand on parle d'un recouvrement intermédiaire, c'est une barrière étanche au même titre que le recouvrement final. Donc on vient utiliser des membranes temporaires qui vont venir recouvrir le secteur en attendant qu'on revienne mettre des matières résiduelles.

20

Donc c'est ce qu'on appelle un recouvrement intermédiaire, et étant donné que c'est une géomembrane du même type que la géomembrane qui est utilisée pour le recouvrement final, on parle d'un taux de récupération de 95 % pour les recouvrements temporaires.

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère de l'Environnement, comment on fait pour valider l'atteinte de ces pourcentages-là, selon vous?

30

M. PATRICE SAVOIE :

Je vais passer la parole à monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vous ai expliqué tout à l'heure tantôt qu'on avait une norme au niveau des émissions surfaciques, il y a un contrôle qui est fait par l'exploitant. Il y a des appareils assez facilement utilisables pour faire un parcours tout le long de la zone d'enfouissement qui permet, justement, parce qu'on a une norme à respecter d'émissions maximales en tout point des lieux des zones d'enfouissement de 500PPM, donc l'appareil permet de détecter des concentrations très faibles d'émissions de méthane. À ce moment-là, s'il y a un dépassement de cette valeur-là, l'exploitant doit corriger la situation.

40

5 Ce que j'aimerais aussi préciser, c'est que la réglementation oblige, tantôt j'ai dit obligé de capter tous les gaz, mais il y a un délai aussi pour la mise en place des équipements. C'est pour ça que l'exploitant vous mentionne qu'il met en place des équipements au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets. Parce que même si une zone n'est pas recouverte par le recouvrement final parce qu'on est encore en exploitation, ça va prendre un certain temps avant d'atteindre le niveau final, les lieux de cette envergure-là ont l'obligation de capter les gaz un an après que les déchets soient enfouis. Donc un après, si on mettait une étiquette sur le sac vert, un an après que le sac a été mis en place, il faut que le gaz qui génère par ce sac-là soit capté.

10 Il faut comprendre aussi que dans la zone qu'on a appelée front de déchets, la zone active où il y a de l'enfouissement de déchets, il n'y a pas nécessairement de génération de méthane en partant, il faut qu'il y ait un certain délai avant qu'il y ait génération de méthane. Donc ce délai-là peut être variable, dépendamment des conditions, mais ça peut tourner facilement autour de six mois. Donc au départ, on n'a pas nécessairement de génération de méthane. Par la suite, quand on commence, bien, on a obligation de capter très rapidement les gaz.

15 La façon de le vérifier, comme je vous ai dit, je reviens sur la norme de 500PPM, avec des équipements portatifs qui permettent de faire le suivi, l'exploitant est tenu de le faire au moins quatre fois par année sur l'ensemble de ses zones. Le ministère possède aussi des équipements similaires, s'il y avait une problématique quelconque qui était portée à notre attention, le ministère peut aller faire aussi ce genre de vérification-là.

20 LE PRÉSIDENT :

25 Donc vous êtes satisfait, le fait que le promoteur même pour le recouvrement intermédiaire utilise une géomembrane, c'est satisfaisant pour le ministère, c'est ce que je dois comprendre, des efforts qu'il fait?

M. CLAUDE TRUDEL :

30 Oui, j'ai donné beaucoup d'informations mais je ne suis pas revenu sur cette partie-là de votre question. C'est certain que nous, dans les références scientifiques qu'on connaît, c'est certain que c'est faisable d'atteindre des efficacités de captage de 95 % pour des cellules munies d'un recouvrement étanche. Les exploitants ont intérêt à le faire pour minimiser les émissions, pas juste au niveau des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi minimiser les problématiques d'odeur.

35 Et pour les zones actives, ça arrive même qu'on peut être capable d'avoir des efficacités supérieures à 70 % aussi. Le tout, c'est d'avoir un portrait de l'ensemble du lieu, c'est-à-dire de minimiser la zone active et de favoriser le plus possible le recouvrement final le plus rapidement possible, et c'est ce qui est obligé aussi par règlement.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Sous-question, je reviens encore sur le recouvrement intermédiaire, la finalité principale du recouvrement intermédiaire, est-ce que c'est pour capter les biogaz ou pour empêcher, réduire le plus possible la production de lixiviat? C'est quoi la priorité que le ministère donne pour le recouvrement intermédiaire?

M. CLAUDE TRUDEL :

Ça peut avoir les deux rôles. Ce qu'il faut comprendre, c'est que principalement, ça va avoir pour but d'éviter les émissions de gaz, parce qu'à un moment donné, on va s'assurer que les équipements qu'on a mis en place, on peut donner une certaine, augmenter le taux d'aspiration des gaz à cet endroit-là.

Ce qu'il faut comprendre, pour la partie lixiviat, c'est sûr que ça peut être intéressant aussi. C'est sûr qu'on voit ça aussi dans des lieux où il y a une certaine épaisseur de déchets qui est enfouie, donc on n'est pas capable d'atteindre suffisamment rapidement le profil final. Ce n'est pas dans tous les lieux qu'on utilise des recouvrements intermédiaires, mais on le voit souvent dans des lieux de plus grande envergure, où il y a une plus grande épaisseur de déchets, c'est donc très favorable que ce soit fait.

Au niveau du lixiviat, c'est certain que si, de la manière que le front est aménagé, si le ruissellement qui se fait à la surface de cette membrane-là s'écoule vers l'intérieur de la cellule d'enfouissement, c'est sûr qu'on va capter quand même cette eau-là, elle va se retrouver dans le système de captage à la base. Si par contre, pour une certaine portion du lieu, on est capable de s'assurer que le ruissellement qui se fait au niveau de cette géomembrane-là se fait vers l'extérieur, donc vers les fossés périphériques, donc elle n'entre pas en contact avec les déchets qui ont été enfouis, à ce moment-là, ça fait du lixiviat de moins aussi. Mais ça peut être variable, dépendamment de l'endroit où on est, l'aménagement comme tel du lieu.

LE PRÉSIDENT :

Ça peut faire du lixiviat plus dilué, c'est-à-dire si l'eau n'est pas en contact mais elle reste à l'intérieure des cellules, elle n'a pas percolé à travers les déchets, c'est ce que je comprends aussi? Il n'y a pas moyen de la dévier?

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, c'est ça. Ce qu'il faut comprendre aussi, admettons qu'on part une nouvelle cellule, l'exploitant ouvre une nouvelle cellule d'enfouissement, c'est certain qu'à partir du moment où on commence à avoir les premiers déchets, toute la cellule est faite pour capter les eaux et le gaz qui tombent sur la cellule.

Si on aménage plusieurs cellules à la fois, on peut s'organiser pour que les cellules où on sait

qu'on aura pas de déchets pendant plusieurs années, ou plusieurs mois, on peut s'assurer de détourner les eaux qui sont captées là-dedans, mais à partir du moment où la cellule est munie de son système de captage, qu'on commence à mettre des déchets à l'intérieur, c'est sûr qu'au départ, on peut avoir une certaine dilution des eaux.

5

Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans l'ensemble du lieu, on va recueillir des eaux de tout âge et de toute concentration. C'est un mélange de tout ça qu'on retrouve, qu'on dirige vers le système de traitement.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Monsieur Bouchard, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JACQUES BOUCHARD :

Dans le fond, je n'ai pas eu la réponse si on pouvait évaluer le tonnage métrique, je pense que c'est la manière d'évaluer...

15

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, ils nous ont dit qu'ils évaluaient une surface, mais est-ce qu'on est capable d'avoir un tonnage à partir des données ou ce n'est pas possible? Monsieur...

20

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais laisser la réponse à monsieur Lacombe.

M. GHISLAIN LACOMBE :

Dans le cadre du projet, ce qui est évalué, parce qu'on a fait une étude sur les émissions atmosphériques, comme on vous a expliqué dans notre présentation, puis considérant le 70 % des zones ouvertes et le 95 % d'efficacité sur les zones fermées pendant la vie du projet, on parle de 124 000 tonnes de CO₂, l'équivalent de CO₂ qui serait généré par le projet en question.

25

LE PRÉSIDENT :

Sur une base annuelle. Ça, c'est quelle année, ça?

M. GHISLAIN LACOMBE :

Ça, c'est l'année 2039.

35

LE PRÉSIDENT :

O.K., une projection.

M. GHISLAIN LACOMBE:

Exactement.

40

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, en deux mille... avez-vous les données 2019, par exemple?

5 M. GHISLAIN LACOMBE :

2019...

LE PRÉSIDENT :

On vient de finir l'année.

10

M. GHISLAIN LACOMBE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

15

Je posais la question au cas où, mais 2018?

M. GHISLAIN LACOMBE :

2018, on les a. 2018, on les a.

20

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, quand on regarde les données qui sont publiées à l'inventaire du ministère, il y a une certaine variabilité, il y a des années, c'est moins, des années, c'est plus. Dans les dernières années, la variabilité est due à quels facteurs? Est-ce que c'est parce qu'il y a plus de cellules ouvertes? C'est quoi les facteurs qui font que ça peut varier de 30, 40 % d'une année à l'autre, les émissions?

25

M. GHISLAIN LACOMBE :

Vous faites référence aux déclarations qu'on a déposées?

LE PRÉSIDENT :

30

C'est ça, qui sont accessibles via le site internet du ministère de l'Environnement, donc c'est le registre qui est publié pour l'ensemble des grands émetteurs?

M. GHISLAIN LACOMBE :

Oui.

35

LE PRÉSIDENT :

Donc vous êtes à l'intérieur de ce registre-là.

M. GHISLAIN LACOMBE :

40

Dans le fond, il y a différentes choses qui sont déclarées en termes d'émissions, donc autant au

niveau provincial que...

LE PRÉSIDENT :

Je parle provincial.

5

M. GHISLAIN LACOMBE :

Provincial. Effectivement, il peut y avoir une fluctuation par année, mais comme par exemple, 2018, on parle des émissions nettes de 60 000 tonnes, donc c'est une année typique chez nous d'émissions, 60 000 tonnes équivalent en CO₂, c'est le portrait typique de nos opérations à Sainte-Sophie. Donc 2018, c'est une année typique de génération.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais les variations, quand il y en a d'une année à l'autre, c'est dû principalement à quoi?

15

M. GHISLAIN LACOMBE :

Les variations qu'il y a eu dans le passé, c'est qu'on travaillait avec une autre firme qui était, une autre firme de consultants qui était située en Ontario, puis il y a eu des changements de réglementation au niveau des calculs de GES, puis ce qu'on a fait, c'est qu'on a changé de firme à ce moment-là, il y a trois ans. Maintenant, on s'assure de faire des déclarations en tenant compte des nouvelles réglementations. La firme à l'époque n'était pas nécessairement à l'affût de toutes les nouvelles normes.

20

LE PRÉSIDENT :

La technologie.

25

M. GHISLAIN LACOMBE :

On a vu les manquements puis on a ajusté le tir en travaillant avec un consultant au Québec qui connaissait les changements apportés à la réglementation.

30

LE PRÉSIDENT :

Mais ça reste des mesures indirectes? L'estimation du tonnage, c'est une mesure indirecte, c'est-à-dire c'est quoi la donnée source pour estimer 140 000 tonnes, par exemple?

35

M. GHISLAIN LACOMBE :

Au niveau du calcul, si ça vous dérange pas, je pourrais probablement...

LE PRÉSIDENT :

Exactement, oui c'est ça, le calcul est basé sur quoi?

40

M. GHISLAIN LACOMBE :

Madame Verreault de chez WSP.

LE PRÉSIDENT :

Les données sources.

M. GHISLAIN LACOMBE :

C'est ceux qui font les calculs pour nous.

M. MARTIN DUSSAULT :

On va inviter à la barre madame Catherine Verreault de la firme WSP.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

Mme CATHERINE VERREAULT :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir la Commission. Au niveau de la déclaration obligatoire des émissions de gaz à effet de serre pour les lieux d'enfouissement, on va regarder principalement les émissions fugitives de biogaz à la surface des cellules, compte tenu que c'est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour déterminer quelles sont les émissions de gaz à effet de serre à la surface des cellules, on va faire la modélisation et on va regarder également les données réelles d'opération, c'est-à-dire les débits de biogaz qui sont captés aux installations de Sainte-Sophie. Ces volumes-là sont enregistrés en continu, donc ce qui nous permet à la fin de l'année d'avoir le volume total de biogaz qui a été brûlé en torchère ou qui a été envoyé pour valorisation à l'extérieur. Dans le cas présent, c'est chez Papiers Rolland.

Donc on fait de la modélisation pour estimer la production de biogaz, et pour ce faire, on utilise les paramètres définis dans le cadre de l'Inventaire national du Canada, auquel on va retrancher les débits total de biogaz captés, brûlés et valorisés.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. D'ailleurs, il y avait eu une discussion, toujours dans le document PR 5.2, qui correspond à des réponses de l'initiateur à des questions du ministère, il y avait eu des discussions sur la précision des débitmètres, qui auraient surestimé la quantité de méthane captée. Du côté du ministère, donc le promoteur a expliqué ce qui en était, du côté du ministère, est-ce que les explications de l'initiateur étaient satisfaisantes concernant la marge d'erreur des débitmètres qui auraient tendance à surestimer la quantité de méthane captée?

M. PATRICE SAVOIE :

J'inviterais monsieur Chouinard-Thibodeau à vous expliquer.

5 LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

10 Bonsoir. On a eu des échanges notamment sur les quantités captées par les débitmètres, il y avait eu mention que ce qui avait été déclaré dans les déclarations dans les années antérieures n'était peut-être pas précis et il y avait eu des corrections qui avaient été apportées, c'est pourquoi on voyait peut-être des différences entre les déclarations qui avaient été faites dans les rapports pour le règlement et les chiffres qui étaient présentés dans l'étude d'impact.

15 À la suite des échanges, j'ai eu des précisions par rapport aux quantités qui avaient été corrigées. Dans les derniers échanges, j'avais noté que l'écart qui était présenté dans le dernier tableau me semblait inférieur, si je me trompe pas, à ce qui était présenté dans l'étude d'impact. Étant donné que l'étude d'impact présentait plus d'émissions que l'exemple fourni, c'était moins préoccupant de notre part. J'ai peut-être trop fourni d'informations.

20 LE PRÉSIDENT :

Ça nous va. Oui, c'est pour le méthane, donc on sait qu'il y a un tonnage annuel qui est estimé avec une méthode. Donc votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JACQUES BOUCHARD :

25 Merci. Je pense qu'il est important de considérer l'émission de méthane qui est 25 fois plus toxique que les gaz à effet de serre produits par le CO₂.

30 Alors donc ma deuxième question, elle est simple, je ne sais pas si quelqu'un va pouvoir y répondre. Quelle est la portion des produits qui sont enfouis qui pourrait être récupérée et recyclée, métaux et tout? Parce que c'est bien beau de consommer, au rythme qu'on le fait présentement, ça nous prendrait plus que quatre Terres, alors je pense qu'il faut mettre fin à ça, et l'enfouissement n'est pas la solution. Alors j'aimerais que quelqu'un me dise quelle est la portion des produits enfouis qui pourrait être récupérée et recyclée, je sais pas qui pourrait répondre.

35 LE PRÉSIDENT :

On pourrait demander, on a un représentant de Recyc-Québec, Francis Vermette, si monsieur Vermette peut s'avancer, si vous permettez qu'il s'assoie à côté de vous.

M. JACQUES BOUCHARD :

40 Bien sûr.

M. FRANCIS VERMETTE :

Bonsoir. Écoutez, les dernières données qu'on a, l'étude de caractérisation sur les déchets dans les lieux d'élimination date de 2011, 2012, elles ont été publiées dans le bilan 2010-2011.

Je n'ai pas le tableau avec moi, je peux vous dire un petit peu les proportions, c'est-à-dire que dans ces études de caractérisation là, on va regarder la proportion des matières qui sont... de la composition des matières éliminées, de mémoire, les matières organiques représentent toujours à peu près entre 45 et 50 % des matières qui sont éliminées. Ça ne veut pas dire que parce qu'il y a 45 à 50 % de matières organiques qu'elles sont toutes recyclables ou compostables, parce que quand on parle de matières organiques, il y a toutes sortes de matières là-dedans, il y en a qui sont putrescibles, il y en a qui le sont pas.

Au niveau des matières papier, carton, plastique, verre, métal, c'est environ 10 % des matières. Il y a aussi les résidus de construction, rénovation, démolition qui représentent grosso modo 20, 25 % des matières, de la composition des déchets qu'on va retrouver dans l'élimination.

Et ça, c'est global pour tous les sites d'enfouissement qu'on est allé étudier et peu importe la provenance des échantillons qu'on a été chercher, que ce soit des échantillons municipaux ou de commerce, d'industrie ou de résidus, des conteneurs de résidus de constructions, rénovation, démolition. On pourra vous fournir le tableau en question.

LE PRÉSIDENT :

Le tableau détaillé, mais c'est quoi les années les plus récentes que vous avez?

M. FRANCIS VERMETTE:

Bien, pour les lieux d'élimination, on a 2010, 2011, et pour d'autres études de caractérisation qu'on a faites, juste au niveau résidentiel, on a fait 2015-2017, mais le rapport n'est pas encore publié.

LE PRÉSIDENT :

Et pour revenir au chiffre global, donc dans ce qui va actuellement dans les LET, qu'est-ce qui est encore possible d'intercepter? D'après vous, c'est quoi la proportion?

M. FRANCIS VERMETTE:

Bien, écoutez, on n'a pas déterminé dans toutes ces catégories-là, parce qu'il faut comprendre quand on fait une étude de caractérisation, on peut aller trier les échantillons de déchets en 92, 95, même 100 catégories différentes. Ça veut pas dire nécessairement que toutes... une catégorie X est nécessairement composée à 100 % de matières recyclables. On peut faire certaines estimations à partir des données des tableaux qu'on a, mais je n'ai pas ces données-là sous la main.

LE PRÉSIDENT :

5 Est-ce que Recyc produit encore, bon, parce que Recyc produit... participe maintenant, d'ailleurs, examine maintenant, si je me trompe pas, des plans de gestion des matières résiduelles des MRC, par exemple, fait des recommandations en lien avec ces plans-là, donc c'est quoi qu'on peut envisager de... On voit que, bon, tantôt, dans la présentation de l'initiateur, il y avait une réduction du tonnage par habitant, donc c'est quoi, dans le futur, c'est quoi ces réductions de tonnage là faisables à rencontrer?

10 M. FRANCIS VERMETTE:

Vous parlez à l'échelle, non pas de la composition de matière, mais du total de quantité de déchets...

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, qu'on pourrait espérer, par exemple, qui n'irait plus à l'enfouissement, par exemple? C'est quoi la proportion?

M. FRANCIS VERMETTE:

20 Il y a des objectifs qui ont été établis, là ne serait-ce que dans le plan stratégique du ministère qui a été publié, je pense, dans les derniers jours, qui est déjà sur le site internet, les objectifs pour les prochaines années des quantités éliminées par habitant, qui sont là, et il y en aura aussi d'établies dans le prochain plan d'action 2019-2024 à venir, à être publié incessamment, qui est lié à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

25 LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit déposé il y a quelques jours par le ministère?

M. FRANCIS VERMETTE:

30 Bien, il est sur le site internet, il était dans les médias, hier, il y avait un tableau à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

35 On va prendre une note, en tout cas, on va essayer de voir si vous êtes capable de nous donner des données de caractérisation les plus récentes que vous avez. Du côté du ministère, on pourra revenir là-dessus demain.

M. PATRICE SAVOIE :

On pourra vous le faire.

LE PRÉSIDENT :

40 Faire la vérification sur cette information-là, qu'est-ce qu'elle contient, donc ça pourra répondre à

votre question. Je vous remercie.

M. FRANCIS VERMETTE:

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter Marc-Olivier Neveu.

M. MARC-OLIVIER NEVEU

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Bonsoir Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Donc en fait, j'ai deux thématiques principales en lien avec les questions que j'ai, je vais juste prendre mes notes.

D'abord, on signifiait dans la présentation de Waste Management que les principaux véhicules comme tels pour l'enfouissement comme tel passaient par Val-des-Lacs, comme tel, pour se rendre au site d'enfouissement. Toutefois, pratico-pratique, moi je suis un gars qui vient du secteur Saint-Antoine, je pense que oui, il y a des impacts sur Sainte-Sophie, mais il y a également des répercussions sur le réseau routier jérômien, dont dans le secteur Saint-Antoine, sur la route 158.

J'aimerais donc savoir, auprès du ministère des Transports, si justement, le fait que la route 158 est à une seule voie, ça cause certaines problématiques? Parce qu'il y a eu beaucoup de développement résidentiel dans les dernières années dans la partie située près de la 36^e avenue dans le secteur Saint-Antoine, notamment la rue André-Prévost, qui est un grand développement avec à peu près un millier de résidences, également des commerces de proximité qui ont vu le jour, entre autres une pharmacie avec un complexe de supermarché, justement, qui amène beaucoup de piétons à fréquenter la route 158, le boulevard Saint-Antoine depuis plusieurs années, vu l'éclosion de ce quartier-là, ainsi que des services de proximité qui ont vu le jour. Ce qui fait en sorte que c'était des enjeux qu'au départ, lorsqu'il y avait le site d'enfouissement, au tout début, qu'il n'y avait pas ce projet domiciliaire là qui avait vu le jour, ce n'était pas des enjeux de sécurité notamment pour les piétons, vu qu'il y en avait plus ou moins vu que c'était une route un peu plus campagne, si on veut.

Donc c'est à savoir auprès du ministère, est-ce que le fait que ce soit à une seule voie, ça cause justement des problèmes de sécurité au niveau des piétons et d'autres automobilistes, ainsi que

congestion routière?

LE PRÉSIDENT :

5 On va demander, le représentant du ministère des Transports est assis en arrière de vous, vous pointiez à votre gauche, à droite, mais...

M. MARC-OLIVIER NEVEU:

Excusez.

10 LE PRÉSIDENT :

Monsieur Godard va s'avancer. Donc monsieur Godard, la fonctionnalité de la route 158. Et si c'était possible, je ne sais pas si vous êtes capable de nous montrer c'est où, ça, le secteur Saint-Antoine le long de la route 158, on pourrait le voir sur la carte.

15 M. MARTIN DUSSAULT :

On va vous sortir la carte pendant ce temps-là.

M. FRANÇOIS GODARD :

20 Peut-être pour préciser, c'est entre la 117 puis...

M. MARC-OLIVIER NEVEU:

Les limites de Sainte-Sophie.

M. FRANÇOIS GODARD :

25 Puis Sainte-Sophie. Ça fait qu'il y a l'autoroute 15, ensuite, il y a la 117, ensuite, on arrive à Sainte-Sophie.

LE PRÉSIDENT :

30 On a passé dans ce secteur-là d'ailleurs au mois de décembre, on allait tenir une rencontre préparatoire qui était dans Sainte-Sophie, on pouvait voir que la route 158 est assez achalandée, il y a des endroits à chaussée séparée, ça revient à une seule chaussée, mais on voyait dans l'ensemble que c'était assez achalandé. En tout cas, on était en pleine heure de pointe, vers 17 h.

M. FRANÇOIS GODARD :

35 Oui, on est conscient qu'il y a de la congestion dans ce secteur-là. Il faut préciser que dans le secteur en question que vous mentionnez, on a autour de 18, 19 000 véhicules par jour, pour une route à deux voies contiguës, oui c'est élevé, mais ce n'est pas ça qui cause des problèmes de sécurité. Il n'y a pas de problèmes de sécurité pour les véhicules.

40 Et pour les piétons, il y en a, mais il faut préciser aussi que le développement qui est fait par les

municipalités, c'est leur responsabilité aussi de mettre des infrastructures pour protéger les piétons. Le ministère des Transports n'intervient pas au niveau du développement qui est fait, il va plutôt supporter et aider les municipalités, mais au niveau des infrastructures pour les, comme les piétons, c'est une responsabilité qui est municipale.

5

LE PRÉSIDENT :

Pour la 158, si on revient sur la 158, qu'est-ce que le ministère des Transports, lui, s'occupe exactement sur la 158?

10

M. FRANÇOIS GODARD :

C'est le déplacement des véhicules, la sécurité des usagers, l'efficacité des usagers.

LE PRÉSIDENT :

Les trottoirs?

15

M. FRANÇOIS GODARD :

Les trottoirs, c'est une responsabilité municipale pour la construction et l'entretien.

LE PRÉSIDENT :

Les signaux de traverse des piétons?

20

M. FRANÇOIS GODARD :

Ça, c'est le ministère des Transports, mais les feux de circulation ont des protections pour les piétons dans ce secteur-ci en question.

25

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, excusez-moi, est-ce qu'il y a des problématique particulières à certaines intersection, à votre connaissance?

30

M. FRANÇOIS GODARD :

Pas de problématique de sécurité qui est soulevée pour ces intersections-là.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Si je peux me permettre, Monsieur le président.

35

LE PRÉSIDENT :

On a la carte maintenant.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Oui, maintenant qu'on a la carte. Donc en fait, vous voyez, ça, c'est les limites entre

40

Saint-Jérôme, la ville fusionnée finalement, Sainte-Sophie qui est ici, le site d'enfouissement qui est là.

5 Donc souvent, il y a des camions qui utilisent la sortie 39 de l'autoroute 15 pour se rendre à ce moment-là sur la route 158, attendent de longues minutes souvent aux heures de pointe à l'axe où est-ce qu'il y a les Galeries des Laurentides, un commercial ici, avec l'épicerie à côté. Donc beaucoup de piétons qui fréquentent la 117 et la 158 ainsi que des circuits d'autobus, entre autres la 9 et la 101 qui circulent sur 117.

10 Je veux revenir un peu plus sur ce que je disais, à une seule voie, la 158, c'est après la 117, de mémoire, jusqu'à environ, justement, les limites ici, c'est la rue André-Prévost, un quartier résidentiel qui a vu le jour, le supermarché est situé à peu près ici. Donc la problématique qui est souvent vécue par les gens du secteur, c'est surtout sur le bout qui est situé, la ligne ici, jusqu'à 15 environ la 36^e avenue qui est ici — je m'excuse, je tremble un peu parce que je ne suis pas habitué d'être en audience publique du BAPE, malgré mes 20 ans.

20 Donc c'est vraiment ici qu'il y a beaucoup de congestion routière, les gens du secteur Saint-Antoine, qui est une ancienne ville qui a été fusionnée à Saint-Jérôme, finalement, avec les réformes municipales, mais c'est une problématique qu'ils vivent, et souvent, pour l'avoir vécu moi-même, je n'ai pas de voiture mais j'embarque souvent avec ma mère, tout ça, on a résidé longtemps dans le secteur ici, rue André-Prévost, donc le secteur 7, et c'est un enjeu qui est récurrent, et souvent, il y a plusieurs camions à ordures, autant aux heures de pointe qu'en heures qui ne sont pas de pointe, qui circulent justement pour aller au site d'enfouissement, qui reviennent.

25 Oui, ça cause des odeurs, mais surtout des enjeux de mobilité, sachant que c'est situé, à une seule voie, à part par exemple pour tourner vers l'épicerie IGA, Marché Saint-Antoine, comme tel, qui est situé ici, que là, il y a comme deux voies, une pour tourner une pour continuer tout droit. Donc ça amène certaines problématiques à ce niveau-là, et le fait que la municipalité également, bien, il y a pas de trottoir.

30 LE PRÉSIDENT :

On va retourner du côté du ministère des Transports. Est-ce qu'il y a des projets d'amélioration de la fonctionnalité de la route 158 en ce moment qui est regardé par le ministère?

35 M. FRANÇOIS GODARD :

40 Il n'y a pas de projet spécifique, on est quand même en pourparlers avec la Ville de Saint-Jérôme pour regarder pas juste ce secteur-là mais l'ensemble du développement. Parce que ce qu'il faut dire, dans la MRC de Rivière-du-Nord, et à Saint-Jérôme, c'est une des MRC qui a le plus de croissance démographique au Québec, donc on est comme pris un peu du succès du développement de cette région-là et on est comme... là, il faut... il faut planifier comme des

interventions.

5 Mais par rapport au site d'enfouissement, ce qu'il faut dire, on parlait que c'était à peu près comme 300 véhicules, 300 camions qui rentrent, 300 qui ressortent par jour, c'est marginal. C'est pas... on peut identifier les camions de transport de déchets, mais ce n'est pas eux qui amènent comme la congestion ou les problèmes sur la 158, c'est un élément parmi tout le...

LE PRÉSIDENT :

10 Ça peut représenter quel pourcentage du camionnage dans ce secteur-là?

M. FRANÇOIS GODARD :

15 Si on prend à peu près... pourcentage du camionnage, dans ce secteur-là, c'est à peu près, il me semble que c'était autour de 7 à 8 % des camions, ce n'est pas juste les gros camions, c'est tous les véhicules commerciaux, donc...

LE PRÉSIDENT :

13, 14 000, que vous avez dit?

M. FRANÇOIS GODARD :

20 Disons que c'est à peu près comme 1 500 camions à peu près par jour qui passent dans ce secteur-là, puis on parle, le rapport parlait de 600 le site d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

25 Ce qu'on sait, c'est qu'il y a des camions de vidanges qui arrivent de l'autre côté. La majorité des camions, du côté, monsieur Dussault, la majorité des camions passent dans quel secteur? C'est quoi la proportion des camions qui vont à votre lieu d'enfouissement sanitaire qui viennent par exemple de l'autoroute 15 ou de la 117?

M. MARTIN DUSSAULT :

30 Je vais demander à mon collègue, monsieur Mercier, directeur général, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT:

35 Allez-y.

M. SIMON MERCIER:

Oui. Donc on a, attendez, là je n'ai pas la donnée, mais oui, on a environ entre 70 et 80 % de nos camions qui arrivent par la route 158, par le chemin Val-des-Lacs.

40 M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Par la 158, vous voulez dire? Excusez-moi, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça que je voulais préciser, est-ce que tous les camions arrivent de l'autoroute 15 ou il y a des camions qui arrivent par l'est aussi?

M. SIMON MERCIER :

Il y en a aussi qui arrivent par l'est.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi la proportion, à peu près? Est-ce que c'est l'essentiel, ou 90 %, 80?

M. SIMON MERCIER :

Je n'ai pas ce détail-là, je sais pas si Frédéric pourrait...

LE PRÉSIDENT :

C'est pour avoir une idée de la proportion.

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, pour répondre adéquatement à la question, on va demander à l'expert qui a réalisé l'étude de transport de venir répondre à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. FRÉDÉRIC LAMARCHE :

Oui bonjour. Quant au pourcentage — oui, je suis Frédéric Lamarche, je suis en circulation. Quant au pourcentage qui vient du chemin de Val-des-Lacs, c'est 80 %. Par rapport à... la majorité vient de la route 158, à ma connaissance, il faudrait que je regarde. Les chiffres en détail, je ne les ai pas exactement, la répartition entre l'est et l'ouest, mais je peux vous les donner rapidement, là

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien. Donc ça pourrait aller à demain après-midi?

M. FRÉDÉRIC LAMARCHE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Préciser les chiffres, donc on aura la précision quelle est la proportion donc des camions qui arrivent par la 158, il y en a qui arrivent de l'est, d'autres qui arrivent de l'ouest, donc c'est quoi les

proportions. C'est pour voir, disons sur la moyenne de 300 camions, ça représente combien, 250, c'est ça qu'on veut savoir.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

5 Juste pour résumer, Monsieur le président, si je comprends bien, ce qu'on m'informe, c'est qu'on a 80 % des camions que pour se rendre au chemin Val-des-Lacs empruntent, par la sortie 39, finalement, le long de la 158 pour se rendre au site d'enfouissement, au lieu du rang Sainte-Marguerie, par exemple? C'est bien ça?

10 LE PRÉSIDENT :

C'est ça qui est pas clair, c'est ça. C'est qu'il y a une partie des camions qui empruntent, 80 % empruntent le chemin Val-des-Lacs.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

15 Oui, mais pour prendre Val-des-Lacs, c'est par où que ça passe? C'est plus ça que je veux voir les chiffres.

LE PRÉSIDENT :

20 Ils arrivent tous de la même direction, ou ils arrivent de deux directions sur la 158 pour prendre le chemin Val-des-Lacs, c'est ça la question.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

O.K., donc dans tous les cas, c'est par la 158 inévitablement qu'il faut tourner par Val-des-Lacs.

25 LE PRÉSIDENT :

Oui, par contre, il y en a une proportion qui peut venir de l'est.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

30 C'est ça, il y en a que c'est comme ça, il y en a que c'est...

LE PRÉSIDENT :

Ma sous-question, c'était ça, c'est quoi la proportion qui arrive par la 117 ou la 15.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

35 Parfait. On va pouvoir répondre à cette question-là, j'imagine, demain, pour avoir les chiffres un peu plus officiels.

LE PRÉSIDENT :

40 On pourra confirmer les chiffres demain en début d'après-midi.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Excellent. L'autre question que je voulais savoir, c'est sur plusieurs volets, je vais mettre une mise en situation avec une petite image.

5 Je pense que tous les Québécois et Québécoises connaissent l'émission *La Petite Vie* avec Ti-Mé. Ti-Mé, dans le fond, lui, s'occupait beaucoup de ses vidanges, mais depuis plusieurs années, Ti-Mé, qui est représentatif de la population québécoise, a varié aussi la production de ses déchets.

10 Depuis le temps, est arrivé dans le milieu des années 2000, dans pas mal toutes les villes, le recyclage. Est arrivé dans la dernière décennie, également, le compostage. Tout récemment, à Saint-Jérôme, à partir de l'automne dernier, on a eu le compostage.

15 Donc la question que je veux savoir, ça s'adresse peut-être plus à la MRC de Rivière-du-Nord, c'est les chiffres qui nous avaient été présentés tout à l'heure par l'entreprise, selon les projections pour les besoins au niveau de l'enfouissement, à savoir, dans le fond, est-ce que ça inclut justement les perspectives des matières compostables qui vont commencer à être enfouies ou qui sont déjà enfouies à partir, finalement, de l'automne dernier dans le cas de Saint-Jérôme, et tout récemment aussi pour d'autres villes satellites autour de Saint-Jérôme et de la région, ou ça ne tient pas compte
20 justement de l'entrée en vigueur des systèmes de compostage dans les différentes municipalités des régions concernées?

LE PRÉSIDENT :

25 Pour aller en deux volets, on va d'abord l'adresser à madame Yelle de la MRC de Rivière-du-Nord. Madame Yelle.

Mme JOSÉE YELLE :

30 Oui bonsoir. Alors en termes de génération de matières résiduelles à la MRC de la Rivière-du-Nord, je dois vous dire qu'on est comme une goutte dans l'océan de ce qui est transvidé aux sites de Waste Management.

35 En fait, oui, en effet, il y a depuis peu la collecte des matières organiques à la Ville de Saint-Jérôme, donc à partir de l'automne, on peut dire que l'automne dernier, toutes les cinq municipalités offrent une collecte des matières organiques. Mais ce n'est pas parce qu'on offre la collecte de la matière organique que les gens vont nécessairement déposer les matières dans les bacs.

40 Donc en termes de données, c'est sûr que je n'ai pas les données devant moi, mais je pourrais vous les produire pour l'année 2018, pas pour l'année 2019, ça serait uniquement pour le secteur résidentiel parce que c'est seulement ces données-là que les villes sont en mesure d'avoir, dans les données de pesée qu'ils ont de leurs différents fournisseurs. Donc l'impact des collectes qui ont été

mises en place à la MRC de la Rivière-du-Nord n'a pas un très grand impact sur la génération de matières dans son ensemble aux sites de Waste Management.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

5 Peut-être une sous-question pour vous, tant qu'à y être. On estime à combien, par exemple, le pourcentage justement des quantités de déchets donc qui se retrouvent au site de Sainte-Sophie de la part de la MRC de Rivière-du-Nord?

Mme JOSÉE YELLE :

10 C'est évalué, les dernières données datent de 2017, pour le secteur résidentiel, c'est environ pas loin de 45 000 tonnes par année, strictement au niveau résidentiel. Si on inclut les CRD, les résidus de construction et les résidus qui sont générés par les industries, les commerces, ça tourne alentour d'à peu près 90 000 tonnes annuelles pour l'ensemble de ces secteurs-là.

15 LE PRÉSIDENT :

 Dans votre petit tableau pour la quantité de matières putrescibles, en fait, le compostage, c'est possible d'avoir, vous savez les chiffres, c'est quelles proportions, c'est quoi le tonnage récupéré par le compostage, ça représente quel pourcentage?

20 Mme JOSÉE YELLE :

 D'accord. Je pourrais produire ça pour demain après-midi.

25 LE PRÉSIDENT :

 Et j'irais en complémentaire du côté de l'initiateur. Vous avez fait des scénarios pour la génération future des déchets, vous avez fait des scénarios, des hypothèses de perception des déchets, justement, entre autres dans la filière de compostage. C'est quoi ces scénarios-là et dans quels cas, qu'est-ce qu'on observe selon vos estimations sur le compostage, donc interception des putrescibles, ni plus ni moins?

30 M. MARTIN DUSSAULT :

 Alors à la fois les scénarios 1, 2 et 3 prévoient des mesures assez agressives pour la réduction des matières à l'enfouissement, et ça, ça suppose que les programmes de compostage ou éventuellement de biométhanisation vont bien fonctionner.

35 Le premier scénario prévoit une baisse de 38 %, donc continuité de 2 % par année sur l'ensemble de la durée de vie du projet. L'autre scénario, le scénario 2 que l'on voit ici à l'écran, qui prévoit éventuellement qu'on atteindrait 579 kilos par habitant par année, ça présuppose l'atteinte de tous les objectifs de tous les plans de gestion des matières résiduelles sur le territoire desservi, donc au-delà de 60 % de valorisation des matières organiques.

40

LE PRÉSIDENT :

C'est les objectifs qui ont déjà été annoncés dans la politique du ministère, donc ça correspond à celles-là, les cibles du ministère?

5

M. MARTIN DUSSAULT:

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc ça vous va comme réponse?

10

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Pour ça, oui. Quoique les chiffres des fois de certaines municipalités, je prends l'exemple de Saint-Jérôme parce que c'est chez nous, mais ça dit que c'est 47 %, de mémoire, du sac à poubelle qu'ils disaient que c'est des matières compostables. Donc je comprends, oui, ce n'est pas tout le monde qui composte, il va falloir en arriver là à un moment donné, il va falloir que le gouvernement mette leurs culottes là-dessus.

15

LE PRÉSIDENT :

On pourrait...

20

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Oui, c'est ça, ce sera dans un mémoire plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite, je fais toujours de la publicité en même temps pour mousser les mémoires.

25

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Absolument. Il commence à être tard, donc c'est rendu beau, ça...

LE PRÉSIDENT :

Ce sera un sujet de mémoire.

30

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Absolument. Peut-être pour conclure pour la MRC, il y a présentement un projet dans les cartons de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord, si je me trompe pas, qui se trouve à être un nouvel écocentre, justement, parce qu'on parle beaucoup depuis tout à l'heure des déchets comme tels, des résidus de matériaux de construction, qu'on voyait que c'était environ quand même 10 % du site de Waste Management. On comprend qu'évidemment, ce n'est pas tous des résidus de construction de la MRC de la Rivière-du-Nord, mais c'est pour quelle année, d'abord, que ça verrait le jour ce projet-là, d'avoir ce nouvel écocentre qui ramasserait justement ces

35

40

éléments-là?

5 Également, si vous avez des estimations justement sur, pas la capacité, mais sur la quantité de résidus de matériaux de construction qui peuvent être enlevés de l'enfouissement, comme dans un site comme ça, en les revalorisant par exemple dans un nouvel écocentre?

LE PRÉSIDENT :

Madame Yelle.

10 Mme JOSÉE YELLE :

Oui, en fait, en ce qui a trait au futur écocentre, au nouvel écocentre de Saint-Jérôme, c'est drôle que vous nous posiez la question parce que l'appel d'offres pour la construction de cet écocentre-là a été lancé hier sur le système, sur SEAO. Donc la cible visée pour la livraison de cet écocentre-là, sous toutes réserves, parce que le mandat n'a pas été octroyé ni rien, mais ça serait en décembre 15 prochain, donc pour une ouverture au printemps de l'année 2021.

20 En fait, en termes de capacité de traitement, pour cet écocentre-là, on vise environ 10 000 tonnes à terme, ça veut dire quand l'écocentre va être bien rodé puis que les opérations vont avoir été peaufinées, et cetera. La quantité de matière générée par les industries de construction, je ne pourrais pas vous donner cette donnée-là, présentement.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Les chiffres sont inexistant, j'imagine, aussi.

25 Mme JOSÉE YELLE :

Oui, en effet, mais il y a quand même des modélisations puis des estimations qui ont été faites dans des études de préfaisabilité que je pourrais consulter pour vous donner cette donnée-là.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

30 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

On reviendra sur ça demain. Donc...

35 M. MARC-OLIVIER NEVEU :

J'ai peut-être une dernière question.

LE PRÉSIDENT :

40 C'est parce que j'essaie de passer, j'ai encore deux personnes..

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 Je vous ai laissé poser une troisième question, vous pouvez vous réinscrire et revenir demain, par exemple, pour poser une autre question. Je demande votre collaboration.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Oui, c'est ça, c'est la dernière...

LE PRÉSIDENT :

10 En même temps, en début de séance, on va avoir des informations complémentaires, donc à ce moment-là, vous pourrez ajuster vos questions. Je vais vous demander votre collaboration à nouveau.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Pas de problème. Merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Ça vous va? Je vais maintenant inviter Samuel Miron. Bonsoir monsieur.

M. SAMUEL MIRON

M. SAMUEL MIRON :

25 Bonsoir. J'aimerais revenir un petit peu à ce qu'on discutait tantôt par rapport aux études et aux suivis effectués par la compagnie Waste Management.

30 Comme qu'on a dit, les données fournies par la compagnie n'ont pas nécessairement à être vérifiées par le gouvernement, c'est ce qui s'est dit tantôt. J'aimerais savoir, par contre, qui finance ces études-là? Est-ce que la facture de ces études et ces suivis-là est payée par Waste Management ou par le ministère de l'Environnement?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

40 Alors pour répondre à la question, c'est de la responsabilité du promoteur de réaliser les études environnementales et évidemment de les financer. Mais comme je le mentionnais un peu plus tôt, toujours selon l'encadrement qui est fait par le ministère de l'Environnement dans le cadre d'une directive ministérielle qui vient préciser l'ensemble des études et des méthodologies qui doivent être

d'abord et avant tout validées avant que le promoteur puisse aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT :

5 J'irais en complémentaire du côté du ministère de l'Environnement, donc le ministère pratique une politique de recouvrement au moins partiel de fonds, donc vous chargez des frais, quand un promoteur dépose un avis de projet, vous signifiez qu'il va avoir à payer des coûts au gouvernement?

M. PATRICE SAVOIE :

10 Oui, il y a des frais à chaque étape du processus d'autorisation environnementale. Donc lorsque l'avis de projet est déposé, on livre une directive, et puis par la suite, lorsque le promoteur délivre son étude d'impact, il y a un montant qui doit être payé. Comme là, par exemple, ce soir, on a une audience publique, donc le promoteur a des frais à payer également, et puis ainsi de suite pour les prochaines étapes.

15 LE PRÉSIDENT :

C'est quoi les frais pour un projet de l'envergure de celui de Waste Management?

M. PATRICE SAVOIE :

20 Actuellement, je peux vous dire le montant pour l'audience publique, si vous désirez. C'est public, de toute façon. C'est environ 120 000, environ 120 000 pour l'audience publique de ce soir et demain.

LE PRÉSIDENT :

25 Dans l'ensemble du processus, il y a différents chiffres, c'est normé, puis il y a une indexation qui est faite. C'est quoi actuellement les chiffres?

M. PATRICE SAVOIE :

À chaque 1^{er} janvier... je pourrais vous revenir avec les coûts exacts.

30 LE PRÉSIDENT :

Exactement, on pourrait déposer un petit tableau qui donne les frais qu'un initiateur doit payer à certaines étapes, parce que des fois, ça peut arriver qu'un initiateur va se faire émettre une directive, le ministère dit il y a une facture, il abandonne son projet, donc il arrête de payer, dans certains cas, il n'y a pas d'audiences publiques, il y a des frais qu'il paye pas. Donc on pourra déposer un petit tableau qui montre les frais qu'un promoteur doit payer au gouvernement pour l'étude de son projet.

M. SAMUEL MIRON :

40 Donc c'est clair, c'est une étude payée avec les données fournies par Waste Management?

LE PRÉSIDENT :

5 L'étude, elle-même, ce qu'on appelait, tantôt on réfèrait au paragraphe 3.1 qui était l'étude d'impact principale, par exemple, tantôt je faisais référence à un document qui s'appelle dans le jargon PR-5.2. Ça, ce sont les réponses de Waste Management à des questions du ministère, donc ce PR-5.2 là est un document des fois qui peut avoir 400 pages, donc c'est à la charge du promoteur.

M. MARTIN DUSSAULT :

10 Je peux ajouter également, pour votre bénéfice également, les professionnels qui travaillent sur les études d'impact évidemment sont régis par un code de déontologie, donc ils doivent s'assurer de faire les études selon les règles de l'art.

LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Oui, la deuxième question.

M. SAMUEL MIRON :

20 Oui, ça mène à ma deuxième question, je pense que tout le monde ici dans la salle semble un peu inquiet, perd un peu la confiance envers l'intégrité du projet, même un peu la confiance envers, pour ma part, envers le ministère de l'Environnement. Je veux savoir, est-ce que le ministère émet des efforts pour innover en matière d'enfouissement des déchets? Est-ce qu'il y a d'autres solutions, autres qu'un site d'enfouissement pour se débarrasser de nos déchets, plus vertes? Est-ce que c'est quelque chose qu'on envisage?

LE PRÉSIDENT :

25 On sait qu'il y a une politique, donc en résumé, la politique, c'est quoi ses objectifs, ses cibles, les années qui vont à l'intérieur de ça? Monsieur Savoie.

M. PATRICE SAVOIE :

30 Entre autres, je peux vous mentionner qu'il y a la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Et puis à cette politique, il y a également des actions qui sous-tendent à cette politique et puis il y a des suivis qui sont faits avec des mesures qui sont mises en place. Pour la suite des choses, je pourrais passer la parole à monsieur Trudel qui pourrait vous en parler un petit peu plus.

LE PRÉSIDENT :

35 Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

40 Peut-être juste un complément d'information, encore une fois, pour les analyses, les études qui nous sont fournies au ministère, juste pour tenter de rassurer les gens, dans le sens que si vous remarquez, vous l'avez vous-même signalé, à l'effet que quand le ministère reçoit une étude, il y a

5 une analyse qui est faite par plusieurs professionnels, autant du ministère de l'Environnement que par d'autres ministères, et c'est ce qui aboutit souvent à un nombre assez important de questions qui sont posées au promoteur, pour lesquelles il doit fournir des réponses, qui sont aussi publiques, qui accompagnent l'étude qui est déposée. Donc vous voyez qu'il y a une analyse qui est faite des données qui sont fournies par le promoteur pour s'assurer que les données sont fiables, et cetera. Fait qu'il y a ce volet-là.

10 Pour revenir plus en détail sur votre question par rapport à d'autres technologies d'élimination de déchets, premièrement, ce n'est pas le ministère qui décide quelle technologie doit être utilisée, par contre, la réglementation permet différentes technologies. Actuellement, ce qu'on voit principalement au Québec, c'est principalement de l'enfouissement technique pour l'élimination de matières résiduelles, mais le règlement aussi permet l'incinération des matières résiduelles, entre autres à Québec, à Lévis, il y a deux incinérateurs qui fonctionnent pour éliminer les déchets. Il y a d'autres technologies aussi qu'on entend parler souvent : pyrolyse, gazéification, torche au plasma, et cetera. 15 Ce sont des technologies qui peuvent toujours être proposées, le ministère va les regarder, il y a des exigences qui sont prévues notamment pour ces technologies de traitement thermique que j'appelle, qui sont plus encadrées par le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère qui prévoit des normes d'émissions spécifiques pour ces technologies-là, qui sont comparables au niveau des émissions au niveau des incinérateurs, mais ça reste un choix aux municipalités de choisir la 20 technologie qu'elle veut faire pour éliminer les déchets.

25 C'est sûr que le ministère, aussi, avec ses différentes politiques et plans d'action, et cetera, encourage fortement la valorisation des matières résiduelles. Je ne veux pas entrer tout dans le détail, mais il y a tout un mécanisme de redevances à l'élimination qui est déjà en place qui permet de ramasser de l'argent et de redistribuer aux municipalités pour qu'elles mettent en place des mesures pour détourner le plus possible les matières résiduelles de l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

30 On pourra revenir plus en détail sur la question des redevances demain. Chaque tonne de déchets qui va à l'enfouissement, donc il y a une redevance versée au gouvernement et un mécanisme assez complexe, ça serait assez long de l'expliquer, mais il y a un mécanisme de redistribution aux municipalités qui ont des initiatives de recyclage ou de valorisation de ces matières-là.

35 M. SAMUEL MIRON :

Est-ce que vous permettez une question de plus?

LE PRÉSIDENT:

Oui allez-y.

M. SAMUEL MIRON :

On parlait du méthane tantôt et l'obligation de le capter jusqu'à un an après l'enfouissement, si j'ai bien compris. Je veux savoir après cette année-là, qu'est-ce qui arrive?

5 LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

10 En fait, c'est une obligation, si je comprends bien votre question, l'obligation, c'est au plus tard de le capter lorsqu'il a été généré, donc dans le secteur. Évidemment, le méthane va être capté le plus tôt possible, comme mon collègue monsieur Lacombe l'expliquait, dès les premières émissions, avec les capteurs horizontaux qui auront été implantés, et évidemment, on va gérer le biogaz durant toute la durée de vie du projet, et même 30 ans au-delà, qui sera financé par un fonds de post-fermeture.

15

Et si je peux peut-être profiter de l'occasion, monsieur Miron, vous avez mentionné une préoccupation à l'égard de la technologie d'enfouissement. Moi, j'aimerais bien vous tendre la main pour que vous veniez visiter lors de la deuxième portion des audiences, ça vaut vraiment la peine, posez toutes les questions, ça vous permettra de démystifier les choses qu'on fait. Je ne sais pas si vous avez déjà visité notre lieu d'enfouissement, on s'affaire à offrir plusieurs visites et je pense que ça permet de démystifier, mais je vous invite formellement à venir pour qu'on réponde plus précisément à vos questions et préoccupations.

20

M. SAMUEL MIRON :

25 Excellent.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

30

M. SAMUEL MIRON :

Oui.

M. PATRICE SAVOIE :

35

Monsieur le président, monsieur Vincent Chouinard-Thibodeau aimerait apporter un complément d'information concernant les GES.

LE PRÉSIDENT :

On va lui demander de s'approcher.

40

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

5 Juste un complément par rapport au questionnement de l'intervenant précédent. Pour les actions du gouvernement en lien avec la gestion des matières résiduelles, je peux vous nommer par exemple un programme qui est de financement, qui est financé par le gouvernement qui est en lien avec la gestion des matières résiduelles et du plan d'action sur les changements climatiques, et vous avez le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage qui est en place et qui est possible de financer des projets. C'est un exemple que je...

10 LE PRÉSIDENT :

Les usines de biométhanisation font partie des installations qui peuvent être financées par le fonds?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Je vais maintenant inviter Guy Corbeil à s'avancer. Bonsoir merci.

M. GUY CORBEIL

20 M. GUY CORBEIL :

Bonsoir. Tantôt, le sujet a été effleuré à deux, trois occasions, on parle de 400 ou de 300 camions. Le ministère des Transports, lui, a parlé, il dit que la route 158 est surchargée, si j'ai bien compris. Le représentant de Waste Management a dit que les camions, pour la majorité, passaient par la 158. La 158 est surchargée. Il a dit qu'en dix ans, il y a eu onze plaintes, parce qu'on peut pas passer nos journées à faire des plaintes.

25 LE PRÉSIDENT :

Je comprends ça, mais votre question...

30 M. GUY CORBEIL :

Ma question, c'est que : il y a-tu un plan de transport pour les déchets? Parce que, si admettons, il a dit qu'il y avait eu onze plaintes en dix ans, si je pourrais... si je voudrais, je pourrais en faire six par jour, ça ferait 50 par semaine, ça ferait 2 500 par année, au bout de dix ans, ça fait combien? 25 000 plaintes.

35 LE PRÉSIDENT :

Là ce qu'on comprend des explications tout à l'heure, donc la 158, c'est la route qui est utilisée essentiellement pour le camionnage. Donc monsieur Dussault?

40

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui effectivement. Alors on connaît, monsieur Corbeil, on a eu l'occasion de discuter par le passé, le rang Sainte-Marguerite autrefois était fortement utilisé par des camions, notamment des camions de collecte de matières résiduelles et à l'époque, je ramène, là ça fait quand même un bon bout de temps, autour de l'horizon de 2000, il y a eu un investissement de la part de Waste Management en collaboration avec le ministère des Transports pour créer le chemin Val-des-Lacs pour évidemment désengorger et s'assurer que les camions ne passent plus sur le rang Sainte-Marguerite. Et la consigne qui est donnée aux camionneurs, c'est de s'assurer de passer par la voie officielle lorsqu'ils sortent de l'autoroute 15, d'emprunter la route 158 et rejoindre Val-des-Lacs.

Cela dit, il y a des efforts qui se font régulièrement pour rappeler aux camionneurs délinquants, qui ne sont pas ceux de Waste Management, parfois, ce sont des transporteurs qui viennent de façon occasionnelle, qui vont tricher pour écourter la circulation. Alors je peux vous dire qu'on prend ça très au sérieux, mon collègue peut parler des efforts que l'on fait pour sensibiliser les transporteurs.

M. SIMON MERCIER :

Oui effectivement, on maintient toujours les efforts, mais comme Martin l'a mentionné, ça n'empêche pas qu'il y a quand même des tricheurs qui vont emprunter le rang Sainte-Marguerite. On a fait le décompte, il y a environ 6 % de nos clients qui vont emprunter le rang Sainte-Marguerite. Quand on a des signalements, quand on les voit, on fait des avertissements ciblés, puis aussi, de façon générale, on fait, on donne des avis à nos transporteurs pour indiquer, transporteurs et clients, pour leur indiquer quelles routes emprunter, et le rang Sainte-Marguerite ne fait pas partie de ces routes-là.

Donc les camions de déchets sont faciles à identifier, on les reconnaît bien, mais dans le rang Sainte-Marguerite aussi, il y a plusieurs sablières, il y a la carrière aussi, et on a nos clients qui ont des camions similaires aux camions qui accèdent à ces mêmes installations-là, donc ces clients-là sont un peu plus durs aussi à cibler, mais on maintient toujours les efforts là-dessus. Puis vous parlez de onze plaintes, mais en fait, au niveau du rang Sainte-Marguerite, c'est trois plaintes qu'on a reçues depuis 2013 concernant le transport, nos camions qui pourraient, qui ont pris le rang Sainte-Marguerite.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Corbeil.

M. GUY CORBEIL :

Je comprends qu'est-ce qu'il dit, mais admettons qu'il y a eu trois plaintes qui viennent du rang Sainte-Marguerite, c'est parce qu'à un moment donné, à force d'appeler, tu viens à être découragé,

5 t'sais on peut pas appeler pour dire... Quand ils disent qu'il y a des conducteurs délinquants, quand tu vois les propres camions de la compagnie qui passent dans le rang, je me demande si c'est du sérieux. Je commencerai pas à les calculer et à m'obstiner ici avec ça, mais c'est des choses, il a parlé que le chemin a été fait depuis 2000, c'est des choses qui durent depuis 20 ans et qu'il nous propose, parce que le ministère des Transports a dit que ce n'est pas juste les camions sur la 158, c'est le développement économique. Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, ils passent par là, ça veut dire que dans un an, deux ans, ça sera pas mieux, ça va être pire. Ça veut dire que nous autres, ça ne sera plus 6 %, on va tomber à 10, 15 %. On ne peut plus appeler. Je ne passerai pas ma journée à appeler, parce que moi, je suis né avant le site, toutes les choses que...

10 LE PRÉSIDENT :

Je comprends ça, mais là, bon, vous dites qu'il y a des camions de Waste Management qui vont sur le rang...

15 M. GUY CORBEIL :

T'sais, m'a-tu commencer, si j'ai leur numéro de cellulaire personnel, ça j'aimerais ça, je pourrais les appeler, à un moment donné, ils changeraient de numéro parce que je les appellerais bien trop souvent. T'sais, non puis le ministère des Transports n'a pas de solution, il a pas arrivé avec une solution, il dit « on est en train de regarder », mais le ministère des Transports, on sait quand il regarde, ça peut prendre 20 ans.

20 LE PRÉSIDENT :

Oui, on comprend ça, mais je vous invite, dans un mémoire...

25 M. GUY CORBEIL :

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

30 ... à expliquer la problématique. Ça, on pourra en discuter, comme je vous dis, la première partie, on est là pour poser des questions, aller chercher de l'information, et en deuxième partie...

M. GUY CORBEIL :

Moi j'aimerais ça voir le plan de transport qu'il y a eu.

35 LE PRÉSIDENT :

En fait, ils nous disent, le plan de transport, donc on a le détail, est-ce qu'il y a un document écrit qui détaille plus le plan de transport de Waste Management?

40 M. SIMON MERCIER :

En fait, le plan de transport précis, c'est le maintien de nos opérations actuelles, donc il n'y a pas

de changement. Ce qu'on peut faire, c'est toujours d'améliorer le moyen de communication, la communication avec nos chauffeurs, mais aussi la communication avec nos citoyens. À chaque fois que vous avez appelé, on vous a rappelé, je pense pas que vos appels sont tombés dans le néant. Et ceci étant dit, le dernier appel qu'on a eu concernant le rang Sainte-Marguerite remonte à 2016.

5

M. GUY CORBEIL :

Non mais vous dites, admettons il y a 6 %, comprenez-vous combien de fois que je pourrais appeler à Waste Management? Il y a 6 % des camions qui passent dans mon secteur. T'sais, je veux dire, c'est beaucoup là, ça en fait beaucoup. En tout cas, c'est ça que je voulais amener.

10

M. SIMON MERCIER :

Deux choses. Oui effectivement, il est possible que vous ayez vu des camions lettrés de Waste Management, ces camions-là, on les contrôle bien. S'ils sont passés sur le chemin, sur le rang Sainte-Marguerite, c'est qu'ils faisaient un travail local, par exemple, ils se rendaient soit à Saint-Jérôme ou dans le secteur Saint-Antoine. Évidemment, ils passaient dans ce secteur-là, donc ce n'était pas des camions qui venaient d'ailleurs pour se rendre au site.

15

Deuxième point, écoutez, si vous voulez qu'on en discute plus amplement, vous voulez avoir une personne qu'on vous réfère chez nous, ça nous fera plaisir de vous mettre en lien avec monsieur Desnoyers, qui est très avenant, qui est très disponible lorsqu'il y a des problématiques comme ça, alors ça nous fera plaisir de vous mettre en communication directement avec lui.

20

M. GUY CORBEIL :

Je ne suis pas ici pour argumenter. Quand il parle admettons d'un camion de Waste Management qui passe en avant, qui s'en va à Saint-Jérôme, s'il s'en va à Saint-Jérôme, il n'a pas d'affaires à passer dans le rang. Puis en même temps, quand que je suis le camion qui sort par la sortie 35, qui emprunte le rang Sainte-Marguerite, il vient pas de Saint-Jérôme, il vient de Montréal.

25

LE PRÉSIDENT :

On comprend ça.

30

M. GUY CORBEIL :

Comprenez-vous, on peut s'argumenter.

35

LE PRÉSIDENT :

On comprend bien ça, on donne des réponses.

M. GUY CORBEIL :

Les choses que j'avance, c'est des choses que j'ai vues, parce que je suis un résident du rang, t'sais, ça adonne mal.

40

LE PRÉSIDENT :

Je comprends ça, mais là, on a une réponse. Elle peut ne pas vous satisfaire, comme je vous, à ce stade-ci, je vous invite à nous faire un mémoire et à manifester votre insatisfaction.

5

M. GUY CORBEIL :

Puis ma deuxième question, je regarde la zone 6 sur le projet, est-ce que les travaux ont été commencés? Parce que je regarde, il y a un déboisement de fait.

10

LE PRÉSIDENT :

Vous faites allusion au rectangle en bas?

M. GUY CORBEIL:

Non, la zone qui est grise. La zone 6. Si je regarde la zone 5B, c'est de 2017 à 2022, la zone 6 est la zone à venir. Là si je regarde, il y a une partie qui a été déboisée.

15

LE PRÉSIDENT:

On va poser la question à monsieur Dussault.

20

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors je vais laisser monsieur Lacombe répondre à cette question-là.

M. GHISLAIN LACOMBE :

Donc la zone que vous voyez ici, c'est une zone qui a été déboisée il y a plusieurs années justement pour servir de zone, qui sert toujours de zone d'entreposage pour les matériaux excavés, mais aussi pour tous les géosynthétiques qui ont été reçus dans le cadre de l'aménagement de la zone 4, de la zone 5A, mais aussi la zone 5B.

25

Donc c'est vraiment une zone qui sert aux activités de construction, pour recevoir tous les matériaux et aussi recevoir et accumuler des tas de sable ou d'argile temporairement pour éventuellement être utilisés dans le cadre entre autres du recouvrement final. Donc c'est vraiment une zone qui a été déboisée il y a plusieurs années, avant même que toutes les études soient entreprises pour l'étude d'impact.

30

35

M. GUY CORBEIL :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors je vais inviter, il y a une réinscription, je vais inviter un dernier participant pour ce soir, monsieur Karel Ménard.

40

M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

5 Merci de me réinviter, je comprends que j'ai une grosse responsabilité d'être bref parce qu'il est tard, je vais essayer d'être concis encore.

10 J'en suis toujours au niveau de la justification, le tableau 3.3. C'est-à-dire je trouve que c'est important parce que la compagnie utilise ces données-là pour décliner tous ces autres scénarios. Ils se basent sur une génération par habitant de 680 kilos par année par habitant, ce qui est en fait la donnée du bilan 2015 de Recyc-Québec.

15 Ma question, je n'ai pas eu le temps vraiment de la formuler, mais la quantité de 685 kilos inclut la production des boues, des biosolides municipaux, qui sur le territoire principal du promoteur ne sont pas enfouis, et ça vient influencer grandement à la hausse la génération de déchets, parce que Montréal incinère ses boues, Gatineau les valorise, Saint-Jérôme les valorise, Sainte-Anne-des-Plaines les valorise, ainsi que Laval.

20 Donc je ne sais pas si on pourrait ravoir un calcul excluant les boues, et je ne sais pas si ça inclut les dépôts en tranchée, les lieux d'enfouissement des débris de construction et démolition, ou c'est uniquement les matières, en tout cas, si le promoteur a uniquement inclus les matières destinées au lieu d'enfouissement technique. Parce que s'il a tout inclus, ça vient hausser les besoins, notamment avec les boues qui devraient être soustraites de ce tonnage-là.

25 LE PRÉSIDENT :

 Est-ce que c'est possible de ventiler, donc c'est par région, ça? La partie Lanaudière, CMM, Outaouais, est-ce que c'est possible de les ventiler?

30 M. KAREL MÉNARD :

 Il a fait une règle de trois avec un chiffre global, sans tenir compte des spécificités régionales, notamment les boues. À ma connaissance, il y a très peu de MRC ou de municipalités qui enfouissent les boues sur le territoire, et s'il y en a, c'est des quantités infimes. Le plus gros, c'est Montréal, qui a sa propre usine.

35 LE PRÉSIDENT :

 On peut voir si on peut avoir une ventilation donc par type de matières résiduelles.

40 M. KAREL MÉNARD :

 Enfouies, ça veut dire vraiment qu'est-ce qui est enfoui par la clientèle, et non pas...

LE PRÉSIDENT :

Puis après ça, on pourra aller du côté du ministère de l'Environnement. Le ministère produit des données d'enfouissement, on pourra voir qu'est-ce qu'il a comme données aussi. Monsieur Dussault.

5 M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Desjardins qui a réalisé l'étude d'impact de répondre à la question.

M. BERNARD DESJARDINS :

10 Oui, d'abord, je confirme effectivement que c'est la moyenne des quantités éliminées au Québec par habitant qui a été utilisée pour estimer le tonnage sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

Incluant les boues?

15 M. BERNARD DESJARDINS :

Incluant les boues, effectivement, je confirme ce que monsieur Ménard dit. C'est quand même un territoire qui représente une bonne partie aussi de la population du Québec, donc on a estimé que le taux moyen était représentatif.

20 Et si je me souviens bien, dans le cas de la CMM, le bilan, j'ai un chiffre que je devrai vérifier, mais de mémoire, dans le cas de la CMM, la quantité éliminée 2012 per capita était pas mal plus élevée que la moyenne québécoise, on était dans le 844.4, j'oserais dire. 844.4, si je me souviens bien, en 2012.

25 Donc c'est quand même une moyenne qui est plus élevée que la moyenne québécoise, on a quand même fait l'exercice de le ramener à 685. Et par ailleurs, il y a quand même, quand j'ai examiné les quantités des matières résiduelles reçues au LET de Sainte-Sophie, il y avait quand même certaines boues également qui étaient dans les quantités reçues.

30 LE PRÉSIDENT :

Du côté du ministère de l'Environnement, vous faites des suivis sur les quantités de matières qui sont envoyées à l'enfouissement. Qu'est-ce que vous avez comme données, monsieur Savoie, en lien avec les régions?

35 M. PATRICE SAVOIE :

Les données qu'on obtient, nous, proviennent généralement de Recyc-Québec, donc nous n'avons pas ces données, nous ne détaillons pas de cette façon chez nous.

LE PRÉSIDENT :

40 Je vais vous demander la source. On avait un tableau mais il n'y avait pas de source, on voit que

c'est des données qui viennent de Recyc-Québec, donc j'inviterais le représentant, monsieur Vermette, de Recyc-Québec, voir qu'est-ce que Recyc a par région comme ventilation de données.

M. FRANCIS VERMETTE:

5 Quand on publie un bilan de la gestion des matières résiduelles avec une quantité éliminée par habitant, effectivement, comme le promoteur l'indique, ça inclut tous types de matières qui sont éliminées, mais ce calcul-là ne se fait jamais à échelle régionale. Nous, on le fait seulement à l'échelle provinciale en partant des rapports des lieux d'élimination qui nous sont transmis pour la production des bilans. Les seules données régionales qui existent et qui sont publiées sont celles qui
10 sont sur le site du ministère de l'Environnement, mais pour une partie des matières éliminées, c'est-à-dire l'origine des ordures ménagères, les matières d'origine ICI, industries, commerces et institutions, et construction, rénovation, démolition. Là il y a de la donnée régionalisée, et à ma connaissance, la dernière année disponible sur le site du ministère, c'est 2017.

15 LE PRÉSIDENT :

 Donc si le ministère était capable de nous sortir ces données-là, donc on pourrait voir par région?

M. FRANCIS VERMETTE :

20 Juste une petite précision, ça exclut les boues, ces données-là qui viennent du ministère.

LE PRÉSIDENT :

 Monsieur Savoie?

25 M. PATRICE SAVOIE :

 On va regarder pour vous obtenir ces données-là demain.

LE PRÉSIDENT :

 On pourra voir...

30 M. KAREL MÉNARD :

 Monsieur le président, est-ce qu'on peut les avoir par type d'élimination? Parce que si on regroupe tous les lieux d'élimination au Québec, incinérateurs, enfouissement des débris de construction, démolition, c'est-à-dire on parle d'enfouissement technique, les besoins de la clientèle
35 pour l'enfouissement technique. Donc si on inclut les matières éliminées dans d'autres types d'élimination, on vient gonfler, si on veut, le tonnage. Une simple règle de trois, pour moi, ce n'est pas rigoureux comme analyse pour un projet comme celui-ci.

LE PRÉSIDENT :

40 Est-ce qu'on est capable d'avoir mieux? Donc le ministère, on va voir qu'est-ce que le ministère,

lui de son côté, a comme...

M. KAREL MÉNARD :

Parce que les boues, c'est quand même un demi-million de tonnes, ça commence à avoir une influence si on inclut ça. Merci. Deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, deuxième question.

M. KAREL MÉNARD :

Je ne suis pas un spécialiste, il faut jamais commencer une question comme ça, mais je ne suis pas spécialiste au niveau des gaz à effet de serre, mais quelque chose qui m'a surpris, à la page 211. Je lis :

« La substitution du gaz naturel par le biogaz », substitution du gaz naturel, on parle de Papiers Rolland, « par le biogaz du lieu d'enfouissement technique permet de réduire les émissions de GES de l'ordre de 78 000 tonnes équivalent CO₂. »

Le biogaz avec l'enfouissement technique, on vient de le dire, ça fait longtemps que je suis là-dedans, c'est grosso modo 50 % de méthane. Le gaz naturel qui approvisionne Papiers Rolland, c'est du gaz naturel qui vient d'Énergir, qui peut inclure des biogaz provenant de lieux d'enfouissement technique comme celui de EBI, qui peut inclure du biogaz provenant de l'usine de biométhanisation.

Donc pourquoi, si on substitue du biogaz provenant d'un lieu d'enfouissement technique, celui de Sainte-Sophie, on remplace du biogaz de gaz naturel d'une entreprise par un autre type de gaz naturel, pourquoi il y aurait un gain au niveau des GES?

LE PRÉSIDENT :

On va aller des deux côtés, donc monsieur Dussault, et on va aller du côté du MECLCC aussi.

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Desjardins qui a réalisé l'étude d'impact à cet effet-là.

M. BERNARD DESJARDINS :

En fait, ce sont simplement les règles de calcul qui sont assez universellement acceptées pour les gaz à effet de serre.

Ce qui est comptabilisé dans les gaz à effet de serre, c'est le carbone d'origine fossile, et d'une manière générale, tout ce qui est CO₂ ou CO₂ équivalent qui est issu de l'homme, des activités de l'homme. Ça comprend deux types essentiellement : le carbone d'origine fossile, donc celui qui vient

des produits pétroliers, et d'autre part, ça peut être le carbone d'origine qu'on appelle biogénique, c'est le carbone qui est dans le cycle naturel du carbone, le carbone qui est dans la pomme qui pourrit, qui fermente, qui se composte, qui s'en va dans l'atmosphère, qui retourne dans les arbres. Donc lorsque celui-là, à cause des activités de l'homme, est émis sous forme de méthane, qui est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂ lui, il est comptabilisé également dans les gaz à effet de serre.

Et le biogaz qui est produit par le site d'enfouissement, lorsqu'il est brûlé à la Rolland, il retourne en CO₂. Donc lui, c'est du carbone biogénique, lorsqu'il retourne en CO₂, il n'est plus comptabilisé, donc il remplace l'équivalent en pouvoir énergétique le gaz naturel qui lui est fossile.

Et en fait, c'est même une des principales façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre que d'utiliser du carbone du cycle naturel, donc du CH₄, du méthane renouvelable, qu'on appelle, donc qui est produit par la fermentation. C'est même le principe des usines de biométhanisation qui sont, donc qui sont financées par le gouvernement pour favoriser les mesures de récupération. Ça sert à remplacer le combustible fossile. C'est exactement, exactement la même chose ici dans le cas de la valorisation du biogaz.

M. KAREL MÉNARD :

Donc...

LE PRÉSIDENT :

On va aller en complémentaire au niveau du ministère de l'Environnement, autrement dit, la question du biogaz, comment c'est comptabilisé. Monsieur Savoie.

M. PATRICE SAVOIE :

Je passerais la parole à monsieur Chouinard-Thibodeau.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU:

Oui, c'est ça, à la base, si on remplace l'utilisation de gaz naturel par un biométhane, par exemple, donc on va avoir un gain au niveau du CO₂... du CO₂ qui est d'origine fossile, comme il a été expliqué précédemment. Excusez-moi.

Donc si on remplace un CO₂ fossile qui provient du gaz naturel avec un biogaz qui provient de la biomasse, on a un gain à ce niveau-là, c'est la façon qu'on peut calculer les réductions de gaz à effet de serre.

Si je comprends bien la question de monsieur, c'est si on considère qu'il y a peut-être déjà du biogaz dans les réseaux, à ce moment-là, est-ce qu'on peut croire qu'il y a aussi une réduction? C'est ce que je comprends de la question. C'est une bonne question, mais présentement, l'apport de

biogaz dans le réseau, il est très faible, il est moins de 1 %, peut-être moins de 0.5 %, donc ça s'appliquerait pas vraiment aujourd'hui. C'est sûr que s'il y avait peut-être 50 % de biogaz dans le réseau de gaz naturel, on pourrait se poser la question.

5 LE PRÉSIDENT :

Mais d'une façon, peu importe, ce que je comprends, c'est que le biogaz généré par un LET ou du biogaz généré par une usine de biométhanisation, donc de matières putricides domestiques, c'est la même comptabilisation en matière de tonnage, ou si c'était du biogaz produit sur une ferme, ça serait aussi une comptabilisation analogue? Donc tout ce qui est produit comme biogaz par des procédés de fermentation, que ce soit agricoles ou municipaux, vous les comptabilisez de la même façon? C'est ce qu'on doit retenir du ministère?

10 M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

Oui.

15

LE PRÉSIDENT :

Et le ministère fait un bilan des quantités de gaz générées, de biogaz générés, il fait une équivalence en termes de gaz naturels sauvés, épargnés, d'origine non biogénique?

20 M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

Parce que les deux contiennent du méthane.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je dois comprendre. Très bien. Monsieur Ménard?

25

M. KAREL MÉNARD :

Ce que je comprends, c'est que le CH₄, le méthane, pour moi, c'est le même gaz, qu'il soit naturel, qu'il soit issu de lieux d'enfouissement technique ou d'usines de biométhanisation, mais à des fins de calculs X ou Y, ce n'est pas calculé de la même façon.

30

Et quand on parle de substitution, qu'est-ce qui nous garantit par exemple que le gaz naturel utilisé auparavant par Papiers Rolland a été réduit ou n'est pas seulement transféré à une autre usine? C'est-à-dire est-ce que la substitution entraîne systématiquement une réduction du méthane brûlé ou il n'est pas simplement déplacé ailleurs?

35

LE PRÉSIDENT :

On peut poser la question au ministère. Comment le ministère comptabilise? Donc vous faites des bilans globaux, c'est ce que le ministère fait?

40

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

Par exemple, dans ce projet-là, c'est sûr que là, on va aller plus comme dans des émissions qui sont indirectes, si on veut. On va les considérer plus comme des émissions évitées, si on veut. Si on remplace, ce n'est pas comme capter sur le lieu puis détruire le biogaz, là. Quand il y a un transfert qui se fait, on va considérer que c'est une émission qui est évitée parce que l'utilisateur aurait utilisé un combustible fossile.

LE PRÉSIDENT :

Ce que j'en comprends, monsieur Ménard, il y a ça, mais s'il y a une nouvelle industrie qui venait s'implanter dans le coin de Saint-Jérôme...

M. KAREL MÉNARD :

Oui mais le combustible, c'est le même. Que ce soit du méthane, du CH₄, c'est peut-être dû à mon ignorance également, mais j'ai du mal à concevoir qu'on remplace un gaz par exactement le même gaz, et qu'on dit qu'il y a une réduction en bout de ligne.

LE PRÉSIDENT :

C'est son origine.

M. KAREL MÉNARD :

C'est son origine, c'est ça, mais il n'y a rien qui démontre non plus que l'origine du gaz naturel, ou que le gaz issu du gaz naturel a été réduit parce qu'il y a eu substitution. Comme j'ai dit, il a peut-être simplement été envoyé ailleurs dans le réseau, c'est certainement ce qui se passe.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est possible, mais il faut qu'il y ait un consommateur de ce surplus de gaz-là, on pourrait dire, à quelque part.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

Ça limite pas l'augmentation de la consommation de gaz naturel. Ça permet de considérer qu'il y a un évitement par l'utilisateur.

LE PRÉSIDENT :

Il peut y avoir d'autres consommateurs de gaz naturel qui s'installent à Saint-Jérôme l'année prochaine, une nouvelle industrie qui s'implanterait, par exemple, qui se connecte sur le réseau d'Énergir.

M. KAREL MÉNARD :

Je comprends très bien la réponse, on va la commenter dans le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

5 Dans la méthode de comptabilisation du ministère, bien s'il y a plus de clients qui consomment du gaz naturel sur le réseau, ça veut dire dans le bilan annuel que le ministère fait, on pourrait noter une augmentation dans le secteur de gaz naturel, parce qu'il y a disons trois nouvelles industries qui sont installées à Saint-Jérôme.

M. KAREL MÉNARD :

10 Et le jour où il y aura que du biométhane dans le réseau d'Énergir, j'imagine qu'on va changer la comptabilité.

LE PRÉSIDENT :

Bien, ce qu'on comprend, c'est que l'idée semble normée, par règlement.

M. KAREL MÉNARD :

15 Absolument.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBODEAU :

20 Mais ça, c'est une comptabilité qui est faite pour des projets, par rapport à des règlements. C'est souvent plus des émissions directes qui sont considérées, puis par exemple, si une industrie dans le marché du carbone au Québec achète un biométhane, bien il paie des droits pour ça, et il le fait reconnaître sur le marché du carbone, puis il n'y a pas de double comptabilisation.

LE PRÉSIDENT :

25 Et on sait que les entreprises qui exportent sont traitées différemment que les entreprises domestiques. Donc l'entreprise qui produit pour une consommation domestique, ce n'est pas pareil, il y a des crédits carbone pour les entreprises d'exportation en plus. C'est assez complexe, quand on va voir le règlement sur la comptabilisation, en termes de nombre de pages, je pense que c'est le plus gros règlement du ministère de l'Environnement, il y a 400 quelques pages. C'est assez costaud, c'est sûr que c'est beaucoup de formulaires, il reste que c'est un règlement assez costaud.

M. KAREL MÉNARD :

35 Bien des fois, il faut voir les choses simples comme elles devraient l'être, parce que plus c'est compliqué des fois, moins les gens comprennent. Ce que je comprends, c'est qu'on remplace du CH₄ par du CH₄, et on a un gain environnemental, alors qu'on consomme autant d'énergie qu'avant.

LE PRÉSIDENT :

C'est de l'opinion.

M. MARTIN DUSSAULT :

40 J'aimerais peut-être, monsieur, pour simplifier, monsieur Ménard, comme vous le souhaitez,

mon collègue monsieur Lacombe va apporter une précision.

M. GHISLAIN LACOMBE :

5 C'est même juste une précision pour la Commission. C'est qu'actuellement, c'est une conduite de biogaz dédiée qui relie le site à la Rolland, donc on n'injecte pas du biogaz dans le réseau d'Énergir à la grandeur du Québec. C'est vraiment une conduite dédiée pour l'usine de Rolland qui est une conduite de biogaz et non de gaz naturel.

10 LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprenait, d'ailleurs, on a des questions, l'heure est tardive, on a des petites sous-questions à poser en lien avec ça pour bien comprendre la différence entre le réseau d'Énergir et cette conduite-là, qu'on garde en réserve pour demain. Ça va, monsieur Ménard?

15 M. KAREL MÉNARD:

Parfait.

MOT DE LA FIN

20 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors il est présentement 22 h 40. Pas de complément de réponse? Donc on va mettre fin à la séance de ce soir. Je vous invite à venir participer à la séance de demain après-midi à compter de 13 h 30. La séance actuelle a été, bien entendu, diffusée sur internet, j'ai mentionné que la séance pouvait être vue en différé, à moins que mon collègue monsieur Sioui me dise, fasse une nuance, mais normalement, la séance en différé va être mise dans les prochaines minutes, donc si les gens veulent écouter la séance de ce soir cette nuit, ça va être possible. Bonne fin de soirée.

30 LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 40
SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JANVIER À 13 H 30

Je soussigné, Manuel Garand, sténotypiste officiel, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes recueillies au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la Loi.

5
10
15
20
25
30
35
40

Et j'ai signé,



Manuel Garand, s.o.